

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2353

2 décembre 2009

SOMMAIRE

Albarossa Holding S.A.	112942	JS I.P. Holding Co.	112944
Albarossa Holding S.A.	112941	Leeward Ventures SICAR S.C.A.	112937
Albarossa S.A.	112942	Libo S.A.	112939
Albarossa S.A.	112942	Little Sister S.A.	112932
Aleste S.C.I.	112898	Luxico S. à r.l.	112944
Alpha Pyrenees Luxembourg	112933	Mellon S.A.	112934
Cabis S.à r.l.	112938	Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR	112900
COFINORD S.A.	112936	Millenium Finance S.à.r.l.	112940
Cooper	112943	Reno-Hamm-Group Geschäftsführungs- GmbH	112934
Crownlux Capital Management S.A.	112938	RESALIFE Holding S.à r.l.	112941
Doralcapital S.A.	112936	Salon de Coiffure New Look S.à r.l.	112933
East-Lux Business Center S.à r.l.	112941	Schimpacher Tiefbauunternehmen GmbH	112944
EBS Dealing Resources International Limi- ted	112935	Serafim Holding S.A.	112935
Ekinox S.P.F.	112936	SOFECOLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial	112933
Eurointervention S.A.	112933	Sovalux International S.A.	112943
Eurolog3 S.A.	112932	Sovalux International S.A.	112943
Europolis S.A.	112933	Station Schweig S.à.r.l.	112943
Euro.Trafico S.A.	112934	T6 S.à r.l.	112937
General Mediterranean Holding	112934	Triton III No. 18 S.à r.l.	112937
H3G Procurement Services S.à r.l.	112932	Triton III No. 18 S.à r.l.	112938
Headline Passe-Partout S. à r.l.	112944	Valofin S.A.	112929
HeidelbergCement Holding S.à r.l.	112942	Videomat S.A.	112939
Interactive Asset Management S.A.	112943	Viehzentrale Weideland G.m.b.H.	112944
International Media & Marketing Sàrl ...	112932	WCC Plauen S.à r.l.	112935
Jean Dubois S.à r.l.	112931		
Jean Dubois S.à r.l.	112932		
Jondoe Sàrl	112940		

Aleste S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5380 Uebersyren, 50, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg E 4.187.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Marc LENERT, employé privé, né à Luxembourg le 29 juillet 1956, demeurant à L-5380 Uebersyren, 50, Rue de la Montagne, et son épouse

2.- Madame Martine BERTRAND, indépendante, née à Luxembourg le 10 avril 1959, demeurant à L-5380 Uebersyren, 50, Rue de la Montagne.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile, qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Forme et Objet, Dénomination, Siège et Durée.

Art. 1^{er} . La société, qui est une société civile, a pour objet exclusif, l'achat et la vente, la détention, la gestion, la location et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

Art. 2. La société prend la dénomination de "ALESTE S.C.I."

Art. 3. Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Uebersyren.

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Apports en numéraire, Attributions de parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 10.000,- (dix mille Euros), représenté par 100 (cent) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Les 100 (cent) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Marc LENERT, prénommé	50 parts d'intérêts
2.- Martine BERTRAND, prénommée	50 parts d'intérêts
TOTAL:	100 parts d'intérêts

Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de EUR 10.000,- (dix mille Euros) en numéraire, dont preuve a été donnée au notaire soussigné.

Art. 6. Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propriétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

Titre III. - Administration

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, nommés par les associés.

L'administrateur ou les administrateurs sont nommés pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommé pour un terme déterminé, l'administrateur ou les administrateurs sont révocables à tout moment par décision des associés.

Art. 10. L'administrateur ou les administrateurs sont investis des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique ou de chaque administrateur qui n'a pas à apporter la preuve d'une délibération préalable du conseil ou des associés.

L'administrateur ou les administrateurs peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

Titre IV. - Décision des associés

Art. 11. Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit de l'administrateur ou des administrateurs, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêt sont dûment représentées. La décision requiert une majorité des 3/4 (trois quarts) des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement, obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un administrateur.

Titre V. - Année sociale

Art. 12. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Titre VI. - Dissolution

Art. 13. Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

Art. 14. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins de l'administrateur alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

Titre VII. - Divers

Art. 15. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

1) Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc LENERT, prénommé;

- Madame Martine BERTRAND, prénommée;

lesquels peuvent engager la société chacun par sa signature individuelle.

2) L'adresse de la société est fixée à L-5380 Uebersyren, 50, Rue de la Montagne.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. LENERT, M. BERTRAND, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45112. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009145334/108.

(090176043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.213.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifth of November.

Before Us, Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1.- Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of EUR 500,000, incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 110.701, and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

here represented by Mrs. Olivia TOURNIER, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 October 2009;

2.- CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE S.A., a public limited company (société anonyme), incorporated under the laws of France, registered with the Paris trade and companies register with number 353849599 and having its registered office at 100, boulevard du Montparnasse, F-75014 Paris,

here represented by Mrs. Olivia TOURNIER, prenamed, by virtue of a proxy given on 5th November 2009; and

3.- AECOM Global Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the State of Delaware under number 3154514, and having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Mrs. Olivia TOURNIER, prenamed, by virtue of a proxy given on 4th November 2009.

The above mentioned proxies, after having been initialed and signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have, in their authorized capacity, requested the notary to enact the following articles of incorporation of an investment company with variable capital organized as an investment company in risk capital under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), which they declare to establish as follows:

Articles of Association

Art. 1. Form. There is hereby formed, among the General Partner as subscriber of the Management Share, the Founding Shareholders and all those who may become holders of Shares, a company in the form of a société en commandite par actions organised as a société d'investissement en capital a risque (the Partnership), governed by the present articles of association and by current Luxembourg laws, and notably by the 1915 Law and the SICAR Law.

Art. 2. Name. The Partnership's name is "Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR".

Art. 3. Purpose. The Partnership's purpose is to invest its assets in securities and other assets representing risk capital within the widest possible meaning as permitted under Article 1 of the SICAR Law in order to provide its Shareholders with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk they incur in this respect.

The investment objectives and strategy of the Partnership are more fully described in the Prospectus.

The Partnership may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and in particular, without limitation, grant to any Portfolio Company, or any other company associated in any way with the Partnership, or with any of the said Portfolio Companies, in which the Partnership has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed; in particular, the Partnership may borrow money from third parties or from its Shareholders, for itself or its Portfolio Companies for the funding, completion, refinancing of an Investment or Add-on Investment, or to cover any of its expenses.

In addition, the Partnership can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SICAR Law.

Art. 4. Registered Office. The Partnership has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the General Partner.

The registered office of the Partnership may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendment of these Articles of Association, but cannot be transferred abroad, except as otherwise provided hereunder.

The Partnership may have offices, branches (whether or not a permanent establishment) and subsidiaries either in Luxembourg or abroad.

Art. 5. Duration. The Partnership is constituted for limited duration to terminate twenty-five (25) years from the Initial Closing Date as set forth in the Prospectus.

However, If the IRR on the Class A Shareholders' Aggregate Capital Contributions is below seven percent (7%) based inter alia on the Net Asset Value of the Class A Shares derived from audited consolidated accounts of the Partnership for the year ended on 31 December prior to the twelfth (12th) anniversary of the Initial Closing Date, the Partnership will terminate automatically, unless the continuation of the Partnership is decided on or prior to such anniversary by a Shareholders' Super majority Approval. If the IRR on the Class A Shareholders' Aggregate Capital Contributions is above seven percent (7%) based on the audited consolidated accounts of the Partnership for the year ended on 31 December prior to the twelfth (12th) anniversary of the Initial Closing Date, the Partnership shall continue in existence, unless the termination of the Partnership is decided by a Shareholders' Supermajority Approval.

Except in the cases referred to under the foregoing paragraphs, the Partnership may be terminated at any other time before its term by a decision of the general meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles of Association, subject to the consent of the General Partner.

The life of the Partnership does not come to an end upon the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of its Shareholders.

Art. 6. Liability. The General Partner is liable for all liabilities which cannot be satisfied out of the assets of the Partnership. The limited Shareholders shall be liable only to the extent of their Commitment to the Partnership.

Art. 7. Share Capital. At the date of incorporation, the Partnership's share capital is set at four hundred fifty thousand and twenty-five Euro (EUR 450,025), represented by one (1) Management Share with no par value, and eighteen thousand (EUR 18,000) Class A Shares with no par value, all fully paid-up registered Shares.

The Partnership's share capital shall at any time be equal to its Net Asset Value, as determined in accordance with Article 14 hereafter.

The minimum subscribed share capital including share premium, if any, of the Partnership, which must be achieved within twelve (12) months as from the date on which the Partnership has been authorised as a SICAR by the Luxembourg Supervisory Authority, shall be one million Euro (EUR 1,000,000) as required by the SICAR Law.

Art. 8. Issuance of Shares. Further Class A and Class B Shares may be issued by the General Partner during the Investment Period, each time at the Issue Price, subsequently and proportionally to Additional Capital Contributions made in accordance with Article 9. No further Management Share shall be issued.

Unless otherwise provided for herein or in the Prospectus, no preferential subscription rights shall apply.

The Initial Capital Contribution of each Class A will represent zero point five percent (0.5%) of the amount of its Aggregate Commitment.

Fractions of Shares may be issued up to three (3) decimal places. Fractional Shares shall confer to its holder the rights in proportion to the fraction of the Share represented. However a fractional Share shall not confer a voting right in itself, unless together with other fractional Share(s) that the respective Shareholder holds, their number is such that they represent one (1) or more whole Shares.

A Class A Shareholder acceding to the Partnership after the Initial Closing Date shall be required to contribute to the Partnership at the latest on its Admission Date, an aggregate amount equivalent to its Initial Capital Contribution, plus a late entry subscription premium equal to the sum of (i) the amount of any Additional Drawdown(s), required from existing Class A Shareholders prior to its Admission Date and commensurate to its share holding in the Partnership (the Initial Additional Drawdown Proportion); and (ii) an amount in respect of interest at a rate per annum of EURIBOR three (3) months plus two percent (2%) calculated on the sum of its Initial Capital Contribution and its Initial Additional Drawdown Proportion (together the Total Initial Contribution), such payment to be made in cash or in kind, in accordance with the procedure set out in the Prospectus and the Subscription Agreement. The costs incurred in respect of any such contribution, including the cost of any Auditor's special report, shall be borne by the Shareholder.

A Class A Shareholder acceding to the Partnership shall pay its Total Initial Contribution in whole to the benefit of the Partnership (i) in case of contributions made in cash, into a bank account of the Partnership with the Custodian designated by the General Partner for that purpose, and (ii) in case of contribution in kind, in conformity with the investment policy of the Partnership, by the transfer of the assets contributed to the Partnership, and together with a valuation of the contribution by an Auditor's special report in compliance with the 1915 Law.

Class A Shares shall be issued only upon the completion of all the conditions precedent referred to in the Subscription Agreement and the Prospectus and notably after (i) the execution of the Subscription Agreement, (ii) the acceptance of the subscription by the General Partner, and (iii) the payment of the Total Initial Contribution.

Class B Shares may further be converted into Class C Shares after the Investment Period under the conditions described in the Prospectus.

The conversion shall be effected by way of a redemption and cancellation of Class B Shares and the payment of the redemption proceeds by means of new Class C Shares as set forth in the Prospectus. The General Partner shall be authorised to issue such additional Class C Shares, subject to the production of an audit report. No preferential subscription rights shall apply in respect of the issue of such Shares.

Art. 9. Further Commitments of Shareholders. In addition to their respective Initial Capital Contribution or Total Initial Contribution, Class A and Class B Shareholders have irrevocably committed themselves in their respective Subscription Agreements, to provide the Partnership with additional funding (the Further Commitments) as further described in the Subscription Agreement and in the Prospectus.

The Further Commitments of each Class A and Class B Shareholder will represent ninety-nine point five percent (99.5%) of its Aggregate Commitment.

The General Partner may, in its sole discretion, from time to time request payment, on a pro rata basis from each Class A and Class B Shareholder of a portion or the whole of such Further Commitments in the form of Additional Capital Contributions (an Additional Drawdown) as required, in the opinion of the General Partner, in order for the Partnership to (i) finance its Investments, or (ii) meet other commitments or obligations of the Partnership, including, without limitation, management fees or other Partnership expenses, at any time during the Investment Period. The procedure relating to these Additional Drawdowns is further detailed in the Prospectus.

For the avoidance of doubt, under no circumstances shall a Class A or Class B Shareholder be required to contribute an aggregate amount of Additional Capital Contributions, which exceed their Aggregate Commitments.

At the end of the Investment Period, Shareholders shall have no further obligation to make Additional Capital Contributions, other than to fund (a) any Additional Drawdown or Redrawn Commitment called on or before the end of the Investment Period, and (b) any Additional Drawdown payable to the Partnership in relation to (i) the funding obligation in respect of any Investments to which the Partnership has committed prior to the end of the Investment Period, or (ii) the ongoing obligations and operating expenses of the Partnership for the duration of the Partnership.

If any Class A Shareholder fails to pay (a Defaulting Shareholder) to the Partnership any amount required to be paid under an Additional Drawdown Notice on or before the date of expiry of such notice, the General Partner shall issue a Default Notice and may proceed in the following manner:

1) Subject to the provisions of paragraph 3 below, the Defaulting Shareholder (i) will receive no Distribution of any kind until the date on which the Partnership has realised or distributed all its assets and may make a final Distribution of all remaining assets to the Shareholders and (ii) will not be authorised to participate in any Shareholder vote. If the Defaulting Shareholder is a member of the Investor Committee, it will automatically be suspended from its duties in this respect.

2) In addition, any delay in payment of the Additional Drawdown amount will entail the payment of Interest Compensation in favour of the Partnership, automatically and without it being necessary to proceed with any formality, without prejudice to any action which the Partnership may bring against the Defaulting Shareholder, and the option for the Partnership to exercise the rights described in paragraph 4 below.

3) In the event that its situation is remedied within thirty (30) Business Days of the date on which the Default Notice was sent, and therefore of payment of the Additional Drawdown and the Interest Compensation, the Defaulting Shareholder will recover its right (i) to receive the Distributions made, including the Distributions which took place between the date of expiry of the Additional Drawdown Notice and the date on which the situation was remedied and (ii) to participate in Shareholder votes. If it was suspended from the Investor Committee, it may be invited to retake its seat.

4) Failing remedy within thirty (30) Business Days from the date on which the Default Notice was sent, the General Partner may, at its sole discretion, exercise one or more of the following options:

(a) the Class A Shares held by the Defaulting Shareholder (the Defaulting Shareholder's Shares) may be transferred in full or in part to one or more other Shareholders and/or to one or more third party(ies). The transferee(s) may be designated by the Defaulting Shareholder within thirty (30) Business Days from the date of expiry of the Additional Drawdown Notice, it being specified that this period may be extended by the General Partner. Any planned transfer must comply with the provisions of Article 13 in particular as concerns the Right of First Refusal and the prior consent of the General Partner. If the Defaulting Shareholder and the designated transferee(s) agree a transfer price, the Defaulting Shareholder's Shares will be sold at the agreed price. If (l) the Defaulting Shareholder and the designated transferee(s)

do not agree on a transfer price, or (II) the Defaulting Shareholder did not designate (a) transferee(s) within the required period, or (b) pursuant to Article 13, the General Partner did not approve the transfer to the designated transferee(s), or (III) all or part of the Defaulting Shareholder's Shares are not transferred for any other reason, the General Partner may proceed at its discretion as is provided in sub-paragraph (b) below.

From the net proceeds of the transfer of the Defaulting Shareholder's Shares, the General Partner shall be entitled to deduct, claim or request the amounts which are owed to the Partnership under Additional Drawdown(s) and Interest Compensation up to the date of such transfer. The General Partner will then deduct, claim or request an amount equal to all the expenses incurred or damages suffered by any agent or Shareholder of the Partnership following non-payment of the called funds by the Defaulting Shareholder. The Defaulting Shareholder will receive the balance, if any.

In the event of sale, the Defaulting Shareholder will automatically be struck off the register of Shares. The designated transferee(s) will only become owner(s) of the Shares after having met the conditions referred to in Article 13.

(b) If the General Partner decides not to proceed pursuant to subparagraph (a) above or if all or part of the Defaulting Shareholder's Shares are not sold under the conditions described in sub-paragraph (a) above, the General Partner may, at its sole discretion, decide that the Partnership will redeem all or part of the Defaulting Shareholder's Shares.

The Class A Shares may be redeemed by the Partnership at a price equal to fifty percent (50%) of the lesser of the two following amounts: (i) the amounts paid up by the Defaulting Shareholder under the Class A Shares, or (ii) the Net Asset Value of the Class A Shares so redeemed determined in accordance with the provisions of Article 14 (the Default Redemption Price).

The General Partner may deduct from the Default Redemption Price, the Interest Compensation up to the redemption date, as well as an amount equal to all the expenses incurred or damages suffered by any agents of the Partnership or Shareholders as a result of the default. The Defaulting Shareholder will receive the balance if any.

Any Class A Shares so redeemed shall be automatically cancelled.

If the Defaulting Shareholder is a Feeder Fund, and the defaulting Shareholder's default is caused by the default of one or several of its own investors, the General Partner may decide to apply the provisions of this Article nine only to the portion of the Defaulting Shareholder's Commitment corresponding to the proportion that, at the Feeder Fund level, the defaulting investor's commitment represents compared to the Feeder Fund's Aggregate Commitment.

Art. 10. Shareholders. The holding of Shares is exclusively restricted to "Well-Informed Investors" as defined under article 2 of the SICAR Law.

The General Partner shall have the power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose notably of ensuring that (i) no Shares in the Partnership are acquired or held by (a) any person in breach of these Articles of Association, the Prospectus, the law or requirement of any country or governmental authority, or (b) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Partnership incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Partnership might not otherwise have incurred or suffered.

For such purposes the General Partner may:

a) decline to issue any Share and decline to register any transfer of a Share where it appears to it that such registration or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Share being held by a person who is precluded from holding Shares of the Partnership;

b) at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not legal or beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests or will rest in a person who is precluded from holding Shares of the Partnership; and

c) where it appears to the Partnership that any person, who is precluded from holding Shares of the Partnership is a legal or beneficial owner of Shares or holds Shares, cause the Partnership compulsorily to repurchase from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the manner specified in Article 16 hereof.

Art. 11. Form of Shares/Register of Shareholders. Shares will only be issued in registered form.

All issued Shares of the Partnership shall be registered in the register of Shareholders, which shall be kept by the person in charge of the maintenance of the register and designated as the Registrar and Transfer Agent. Such register shall contain the name and address of each Shareholder, the number of Shares held by it and, if applicable, their date of transfer. Any transfer of Shares shall be notified to the General Partner. Transfer of ownership will become effective only after its entry in the register of Shareholders of the Partnership.

The registration of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership over such registered Shares. The Shareholder shall receive a written confirmation of its share holding. Certificates representing the Shares will be issued only upon written request made to the Registrar and Transfer Agent by the relevant Shareholder.

The Shareholder may, at any time, change its address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Partnership at its registered office, or at such other address as may be set by the Partnership from time to time.

The Shares are indivisible with regard to the Partnership, which admits only one owner per Share.

Art. 12. Voting Right. Each whole Share entitles its holder to one vote. Unless otherwise provided in these Articles of Association, the consent of the General Partner is required in order for a Shareholder's resolution to be validly adopted.

Art. 13. Transfer of Shares.

a) Management Share

The Management Share held by the General Partner is not transferable except in the case of change of the General Partner as contemplated in the Articles of Association and/or in the Prospectus.

b) Other Transfers

Until the 7th anniversary of the Initial Closing Date, Class A Shareholders may neither transfer, assign, sell or pledge their Class A Shares, without the prior written consent of the General Partner, which may be granted or withheld in the sole discretion of the General Partner. Except for transfers to Affiliates, other Class A Shareholders will have a Right of First Refusal to acquire the transferred Class A Shares in accordance with provisions set forth in the Articles of Association of Association.

During that period, as regards transfers to Affiliates, and thereafter, the General Partner shall accept all transfers of Class A Shares, unless (i) the new holder of Class A Shares does not comply with all requirements relating to the fight against money laundering and financing of terrorism or (ii) the new holder of Class A Shares is not a Well Informed Investor or (iii) the approval of such new shareholder would have an adverse effect to the Partnership and / or the other Shareholders. Furthermore, the other Class A Shareholders will not have any Right of First Refusal to acquire the transferred Class A Shares.

c) Right of First Refusal

A Class A Shareholder who wishes to transfer its Shares (the Transferor) to a proposed transferee which is not its Affiliate (the Transferee), shall give notice of such intention to the General Partner, by registered letter, such notice shall specify the number of Shares it wishes to transfer, the person(s) to whom it wishes to transfer the Shares, the intended price and a written undertaking of the Transferee of its firm intention to acquire the Shares concerned, to be bound by the Articles of Association and the Prospectus and the obligation to pay the remainder of any Commitments which are payable pursuant to an Additional Drawdown Notice issued on or prior to the date of the transfer (the Initial Notice).

Within five (5) Business Days of receipt of the Initial Notice by the General Partner, the General Partner shall give notice of the intended transfer by registered letter or against a receipt (the Second Notice) to the other Shareholders who are eligible to acquire the Shares under this Article (the Eligible Shareholders), specifying the (i) number of Shares to be transferred, and (ii) the price, in order for the respective Eligible Shareholders to be able to exercise partly or entirely their Right of First Refusal.

The Right of First Refusal of each Eligible Shareholder shall be calculated pro rata to the number of Shares of the relevant Class for the time being held by it in relation to the total number of Shares in such Class.

The Second Notice shall be accompanied by a copy of the Initial Notice and shall require each Shareholder to state by registered letter, within fifteen (15) Business Days of the receipt of the Second Notice (i) whether or not it wishes to exercise its Right of First Refusal and (ii) the number of Shares subject to the exercise of its Right of First Refusal in respect of which it intends to exercise such right. A Shareholder shall be deemed not to have exercised its Right of First Refusal in respect of the Shares if the General Partner does not receive a response from such Shareholder within the aforementioned period.

Within the following fifteen (15) Business Days, the General Partner shall determine the number of Shares which have not been taken up by the Eligible Shareholders pursuant to exercise of their respective Right of First Refusal (the Remaining Shares) and offer to each Eligible Shareholder which have expressed its intention to exercise totally its Right of First Refusal, the opportunity to purchase the Remaining Shares pro rata to the number of Shares that it holds in the relevant Class of Shares. This mechanism shall be applicable in the same manner until the earliest of the following occurs: (i) all the Remaining Shares have been taken up by Eligible Shareholders, (ii) no Shareholder is interested in acquiring the Remaining Shares or (iii) two (2) months have elapsed as from the reception of the Initial Notice by the General Partner.

Thereafter, within fifteen (15) Business Days, the Partnership shall be entitled (but not obliged), at the discretion of the General Partner, to redeem the Remaining Shares in accordance with the provisions of Article 16 at the price offered by the Transferee.

Art. 14. Net Asset Value. The Net Asset Value (NAV) of the Partnership shall be calculated by the Administration Agent and supervised by the General Partner, based on the fair value and in accordance with the Articles of Association.

The NAV of the Partnership shall be determined as often as the General Partner may think useful, but in no event less than four times a year as at 31 March, 30 June, 30 September and 31 December (each a Valuation Day).

The Net Asset Value will be expressed in Euro and shall be determined by the Administration Agent on the basis of the valuation of the underlying assets of the Partnership as provided by (i) the General Partner on each Valuation Day by aggregating the value of all assets of the Partnership and deducting all liabilities of the Partnership or (ii) the Independent Valuer on (x) the seventh anniversary of the Initial Closing Date, (y) the Calculation Date, and (z) two (2) other dates before the Calculation Date at the request of the Investor Committee. The fees and expenses of the Independent Valuer in connection with the valuations referred under (z) will be borne by the Partnership.

The Net Asset Value attributable to a particular Class of Shares shall be the value of the total assets and Distributions entitlements adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Day.

The Net Asset Value per Share of one Class on a Valuation Day equals the Net Asset Value of that Class divided by the total number of Shares of that Class in issue on that day.

The assets of the Partnership shall be deemed to include:

- (a) all cash in hand or on deposit, which may be held on an accessory and temporary basis, including any interest accrued thereon;
- (b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered), which may be held on an accessory and temporary basis;
- (c) all bonds, time notes, shares, stocks, debenture stocks, subscription rights, warrants, and other investments and securities owned or contracted for by the Partnership;
- (d) all stocks, stock dividends, cash dividends, cash Distributions receivable by the Partnership to the extent information thereon is reasonably available to the Partnership;
- (e) all interest accrued on any interest bearing securities owned by the Partnership, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- (f) the primary expenses of the Partnership insofar as the same have not been fully amortized; and
- (g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The valuation of such assets shall be calculated in the following manner:

1. The value of any cash on hand or on deposit, bills, demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, dividends and interest matured but not yet received shall be represented by the par value of these assets except however if it appears that such value is unlikely to be received. In the latter case, the value shall be determined by deducting a certain amount to reflect the true value of these assets;
2. The value of transferable securities listed or dealt in on a regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public is based on the latest available price and if such transferable security is dealt in on several markets, on the basis of the latest available price on the main market for such security. If the latest available price is not representative, the value will be assessed on the basis of the foreseeable realisation value which shall be estimated prudently and in good faith by the General Partner;
3. The securities not quoted or dealt in on a stock exchange or a regulated market operating regularly shall be assessed on a 'fair value' basis by reference to discounted long term cash flows subject to the discretion of the General Partner to make adjustments in good faith to take into account material special factors relevant to the circumstances of the particular securities and their issuer; and
4. All other assets shall be assessed on the basis of the foreseeable realisation value which shall be estimated prudently and in good faith by the General Partner in accordance with generally accepted valuation principles and procedures; in each case based on generally accepted practices for valuing PPP assets (where applicable).

The liabilities of the Partnership shall be deemed to include:

- (a) all loans, shareholder loans, bills and accounts payable;
- (b) all accrued or payable administrative expenses, including but not limited to management, advisory and custodian fees;
- (c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property;
- (d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Partnership, and other reserves, if any, authorised and approved by the General Partner;
- (e) the Establishment Costs, which shall be amortised over a five (5) year period; and
- (f) all other liabilities of the Partnership of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares in the Partnership.

In determining the amount of such liabilities the Partnership shall take into account all expenses payable by the Partnership which shall comprise formation expenses, fees payable to management, its accountants, administration, domiciliary, registrar and transfer agents and any other agent employed by the Partnership, fees for legal and auditing services, promotion, printing reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of this Prospectus, explanatory memoranda or registration statements, annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Partnership may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

For the purpose of the Net Asset Value calculation:

- (a) shares in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing;

(b) shares of the Partnership to be redeemed under Article 16 of the Articles of Association shall be treated as existing and until paid, the price therefore shall be deemed to be a liability of the Partnership;

(c) further Commitments shall not be taken into consideration;

(d) all Investments, cash balances and other assets of the Partnership not expressed in Euro, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value; and

(e) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Partnership on such Valuation Day, to the extent practicable.

Art. 15. Suspension. The General Partner may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value during:

a) any period when, in the reasonable opinion of the General Partner, a fair valuation of the assets of the Partnership is not practicable for reasons beyond the control of the Partnership; or

b) any period when any of the principal stock exchanges on which a substantial proportion of the Investments of the Partnership are quoted are closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings thereon are restricted or suspended; or

c) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which valuation of assets owned by the Partnership would be impractical; or

d) any breakdown in, or restriction in the use of, the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Investments or the currency price or values on any such stock exchange.

Art. 16. Redemption of Shares.

a) Redemption of Shares at the sole discretion of the General Partner.

Unless otherwise provided for in these Articles of Association, Shares may be redeemed upon determination of the General Partner only. No redemption may be requested by the holders of Shares.

The payment of the redemption price shall be made for cash or consideration in kind at the discretion of the General Partner. The allotment of Partnership's assets in respect of a redemption for consideration in kind shall be fair and not detrimental to the interests of the other Shareholders of the Partnership. Any redemption for consideration in kind shall be subject to the (i) approval of the Shareholder(s) whose Shares are to be redeemed and (ii) confirmation by an Auditor's special report of the valuation of the Partnership and of the Partnership's assets to be allocated, the costs of which shall be borne by the Partnership.

Redemption of Shares shall be made at a price, which is determined by the General Partner to be the fair market value for the Shares to be redeemed. In determining the fair market value, the General Partner shall apply the principles described in Article 14. The rules relating to Distributions as set forth in the Prospectus are furthermore applicable.

b) Other cases of redemption of Shares by the Partnership

Without prejudice to (i) the above, and (ii) the right of the Partnership to redeem Shares under Article 13, and provided the Partnership has sufficient available funds, the Partnership shall redeem the Shares held by a Shareholder in the following circumstances:

1) such Shareholder ceases to be a "Well-Informed Investor" as defined under Article 2 of the SICAR Law;

2) such Shareholder (other than AECOM Global Inc or an Affiliate of the same) becomes a U.S. person as referred to in the Prospectus; or

3) in the event that a Shareholder is declared bankrupt, enters into an arrangement for the benefit of its creditors or goes into liquidation.

Under assumptions 1) and 2), the redemption price shall be equal to (i) the Issue Price, if the redemption occurs prior to the end of the Investment Period, or (ii) the applicable Net Asset Value per Share as determined in accordance with Article 14, if the redemption occurs after the end of the Investment Period. Under assumption 3), the redemption price per Share shall be equal to the Net Asset Value per Share as determined by the General Partner in accordance with this Article.

Payment of the redemption price will be made within a period not to exceed ten (10) Business Days from the date of redemption, as determined by the General Partner.

All redeemed Shares shall be automatically cancelled.

Art. 17. Manager of the Partnership. The Partnership will be managed by the General Partner in its capacity as general partner ("actionnaire gérant commandité") of the Partnership. The other Shareholders of the Partnership may not participate or interfere in the management of the Partnership.

The remuneration of the General Partner is described in the Prospectus and can be modified by a Shareholders' Super majority Approval.

Art. 18. Power. Unless otherwise provided by 1915 Law or by these Articles of Association, the General Partner shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the Partnership.

All powers not expressly reserved by the 1915 Law or these Articles of Association to the general meeting of Shareholders shall be exercised by the General Partner.

In particular, subject to the restrictions contained in the Prospectus and the 1915 Law, the General Partner shall have the broadest powers to implement the Investment Strategy and borrowing restrictions, as well as the course of conduct of the management and business affairs of the Partnership and to manage the Investments for the account of the Partnership with a view to achieving the Investment Strategy. The General Partner shall have complete discretion and full power, authority and right to represent and bind the Partnership.

Investments of the Partnership may be made either directly or indirectly through subsidiaries, as the General Partner may from time to time decide. Reference in these Articles of Association to "Investments" and "assets" shall mean, either, investments made and assets held directly, or investments made and assets held indirectly by the aforementioned subsidiaries, as appropriate.

The Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Partnership in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholder in general meetings.

Art. 19. Delegation of Power. The General Partner may from time to time and under its responsibility subdelegate its power to perform specific tasks to one or more ad hoc agent(s) In particular, the General Partner may, from time to time, appoint one or more committees and delegate certain of its functions to such committees.

The General Partner will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s) and/or committees, the duration of their appointment and any other relevant conditions to his/her/its/their appointment.

Art. 20. Removal of the General Partner.

a) Removal of the General Partner without fault

Shareholders whose Aggregate Commitments represent at least 60% of the share capital of the Partnership may request the General Partner, at any time as from the third (3rd) anniversary of the Final Closing Date, by registered letter with return receipt requested, to submit to a vote of a general meeting of the Shareholders and within a maximum period of two (2) months as from the receipt date of the aforementioned registered letter, the transfer of the management of the Partnership to a new general partner (the New General Partner), without giving the reasons for such request.

The aforementioned registered letter shall indicate the name of the New General Partner and certify that (i) the New General Partner is a general partner approved by the Luxembourg Supervisory Authority, (ii) none of the Shareholders controls or holds, directly or indirectly through one or more holding companies, shares or any other similar interest in the New General Partner, and (iii) the Shareholders do not represent more than 50% of the Aggregate Commitments of the most recent fund managed or advised by such New General Partner.

The appointment of the New General Partner may only be executed with a Shareholders' Supermajority Approval.

In the event that the general meeting of the Shareholders decide to transfer the management of the Partnership to a New General Partner in accordance with the above provisions:

(a) the Custodian, following the vote of the Shareholders, shall approve the transfer of the management of the Partnership to the New General Partner, which approval shall not be unreasonably withheld;

(b) the New General Partner shall agree to (u) purchase the Management Share, (v) adhere to the Prospectus, (w) adhere to any agreements with the Shareholders relating to their investment in the Partnership, which have been accepted by the General Partner, (x) purchase 100% of the shares held by the General Partner and/or its Affiliates in the general partner of any Feeder Funds (y) change the names of the Partnership and the Feeder Funds for a name that does not contain the word "Meridiam" or any reference to this name, and (z) relinquish the use of the name "Meridiam" in connection with the management of the Partnership and each Feeder Fund, if any;

(c) the Partnership shall pay in cash to the General Partner, no later than fifteen (15) days prior to the effective transfer of the management of the Partnership to the New General Partner, an amount (excluding tax) equal to once the amount of the annual Management Fee as calculated as set forth in the Prospectus for the preceding year.

If the date of the effective transfer of the management of the Partnership to the New General Partner occurs before the Calculation Date (the Period 1), the management carry vehicle shall retain the number of Class B Shares equal to the greater of the following ratios (i) 50% or (ii) the ratio of the Invested Commitments over the Aggregate Commitment. The remaining Class B Shares will be transferred to the New General Partner for a consideration equal to the NAV with respect to the said transferred Class B Shares.

If the date of the effective transfer of the management of the Partnership to the New General Partner occurs after the Calculation Date (the Period 2), the management carry vehicle will retain 100% of the Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares that it holds.

b) Removal of the General Partner for fault

In the event of gross negligence of the General Partner, as determined by a Luxembourg court decision, which causes substantial harm to the economic interests of the Partnership (without prejudice to the possibility for the General Partner subsequently recovering its rights by way of appeal proceedings), Shareholders whose aggregate Commitments represent at least 50% of the share capital of the Partnership (the Claiming Shareholders) may request the General Partner, by

registered letter with return receipt requested (setting out the above mentioned gross negligence) (the Request Letter), to remedy or propose a solution to remedy the adverse effect of such gross negligence to the interests of the Partnership.

The General Partner shall have a period of twenty (20) Business Days as from the receipt of the Request Letter to notify the Claiming Shareholders by registered letter with return receipt requested (the Response Letter) (i) of the measures taken to remedy to the aforementioned adverse effect or (ii) of the solution proposed in order to so remedy.

The Claiming Shareholders shall notify the General Partner by registered letter with return receipt within a fifteen (15) Business Day period as from the receipt of the Response Letter either (i) their agreement to the measures taken or the proposed solution, or (ii) their disagreement with the measures taken or the proposed solution.

In the event of a disagreement by Shareholders whose aggregate Commitment represent at least 50% of the share capital of the Partnership on the measures taken or the proposed solution, the Claiming Shareholders may request the General Partner, in the registered letter with return receipt requested referred to in the previous paragraph, to propose to the general meeting of the Shareholders and within a maximum period of two (2) months as from the receipt date of the aforementioned registered letter, the following option:

(a) terminate the Investment Period, subject to the Shareholders' Ordinary Approval, it being specified that the date of the Shareholders' Ordinary Approval shall constitute the date on which the Investment Period ends; or

(b) transfer the management of the Partnership to a New General Partner, subject to the Shareholders' Ordinary Approval.

The aforementioned registered letter shall indicate the name of the New General Partner and certify that (i) the New General Partner is a general partner approved by the Luxembourg Supervisory Authority, (ii) none of the Shareholders controls, holds, directly or indirectly through one or more holding companies, shares or any other similar interest in the New General Partner, and (iii) the Shareholders do not represent more than 50% of the aggregate commitments of the most recent fund managed by such New General Partner.

In the event that the general meeting of the Shareholders decides to transfer the management of the Partnership to a New General Partner in accordance with the above provisions:

(a) the Custodian, following the vote of the general meeting of the Shareholders, shall acknowledge the transfer of the management of the Partnership to the New General Partner, which acknowledgment shall not be unreasonably withheld;

(b) the New General Partner shall agree to (u) purchase the Management Share, (v) adhere to the Prospectus, (w) adhere to any agreements with the Shareholders relating to their investment in the Partnership which have been accepted by the General Partner, (x) purchase 100% of the shares held by the General Partner and/or its Affiliates in the general partner of any Feeder Fund, (y) change the names of the Partnership and any Feeder Fund for a name that does not contain the word "Meridiam" or any reference to this name, and (z) relinquish the use of the name "Meridiam" in connection with the management of the Partnership and any Feeder Fund.

In the event that the general meeting of the Shareholders decides not to transfer the management of the Partnership to the New General Partner, the present procedure shall end and the gross negligence identified in the Request Letter shall no longer be relied on and/or used under this section except in the event of new material elements.

If the date of the effective transfer of the management of the Partnership to the New General Partner occurs during the Period 1, the management carry vehicle will transfer 100% of its Class B Shares to the New General Partner. These Class B Shares will be transferred to the New General Partner for a consideration equal to the NAV with respect to the said transferred Class B Shares.

If the date of the effective transfer of the management of the Partnership to the New General Partner occurs during the Period 2, the management carry vehicle will transfer 100% of its Class C Shares.

At any time, in case of effective transfer of the management of the Partnership to a New General Partner following a removal of the General Partner for fault as described in this paragraph "Removal of the General Partner for fault", the management carry vehicle shall commit to transfer any Class A Share subscribed on the Final Closing Date and use its commercially reasonable efforts to sell those shares on the secondary market within six (6) months after the effective transfer.

Art. 21. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Partnership and any other company, firm or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or one or more of the officers of the Partnership is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or entity. The General Partner or any officer of the Partnership who serves as a director, officer or employee of any company, firm or entity with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Complementary conflict of interest rules and guidance are further described in the Prospectus.

Art. 22. Signature. The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner acting through (i) its general manager (with full power of substitution), or (ii) one or more of its other duly authorized signatories, or (iii) such person(s) to which such power has been delegated.

Art. 23. Indemnification. The Partnership agrees to indemnify and hold harmless out of the assets of the Partnership the Indemnified Persons against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including legal fees) incurred or threatened arising out of or in connection with or relating to or resulting from the Indemnified Person being or having acted as a general partner or investment advisor in respect of the Partnership or arising in respect of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of its powers as a general partner or investment advisors or from the provision of services to or in respect of the Partnership or under or pursuant to any agreement relating to the Partnership or in respect of services as a Nominated Director or which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Partnership provided however that any Indemnified Person shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from their gross negligence, fraud or wilful misconduct or their material breach of the provisions of these Articles of Association or the Prospectus.

This indemnity shall continue in effect notwithstanding the fact that the Indemnified Person shall have ceased to act as general partner or otherwise to provide services to or in respect of the Partnership or to act in any of the capacities listed in this Article twenty-three.

Art. 24. General Meetings of Shareholders. The decisions of the Shareholders are taken by resolutions passed at meetings of the Shareholders held at a time and place specified in the notice of the meeting.

The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Partnership. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Partnership.

General meetings of Shareholders are convened by the General Partner.

If all Shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Each Shareholder may participate in any general meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders. Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means another person who needs not be Shareholder.

Each Shareholder may participate in general meetings of Shareholders.

All general meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

One general meeting shall be held annually at the registered office of the Partnership or elsewhere as may be specified in the notice of meeting at 11.00 am on the second Tuesday of May and for the first time in 2010. If this day is not a Business Day, the general meeting shall be held on the first following Business Day.

Unless otherwise provided for in these Articles of Association, Shareholders' resolutions are validly passed by Shareholders' representing a majority of the voting rights at Shareholders' meetings validly convened and quorate in accordance with the 1915 Law. In any case, unless otherwise provided, the consent of the General Partner is required for any Shareholders' resolution to be validly adopted.

Any amendment to these Articles of Association may be adopted according to the rules prescribed in the 1915 Law.

The SICAR status may only be abandoned by the Partnership with the prior approval of the CSSF and the unanimous consent of the Shareholders.

No amendment to these Articles of Association which may increase any Shareholder's liability or reduce any Shareholder's rights can be made without the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 25. Financial Year. The Partnership's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

Art. 26. Accounts. Each year, the General Partner will draw up the annual accounts of the Partnership.

The annual accounts shall be approved by the annual general meeting of Shareholders upon proposal of the General Partner.

The accounts shall be expressed in Euro.

Art. 27. Supervision. The operations of the Partnership and its financial situation shall be supervised by one independent Auditor qualifying as a "réviseur d'entreprises agréé" who shall be appointed by the General Partner for a renewable term of one (1) year. The Auditor shall be remunerated by the Partnership and shall remain in office until its successor is appointed. The Auditor shall fulfil all duties prescribed by the SICAR Law. The independent Auditor may only be removed by the General Partner on serious grounds.

Art. 28. Distribution. Subject to permitted reinvestments, and the requirements of Luxembourg law. Distributions shall be payable by the Partnership on its Shares on an interim basis when declared by the General Partner in accordance with these Articles of Association and the Prospectus. Annual distributions will be made by the general meeting of Shareholders upon a proposal of the General Partner.

No Distribution may be made if after the declaration of such Distribution the Net Asset Value of the Partnership would fall below one million Euro (EUR 1,000,000).

The Partnership can make distributions in kind as further described in the Prospectus. Such Distributions in kind shall each time be subject to a special report of the Auditor, the costs of which shall be borne by the Partnership.

Art. 29. Custodian. The Partnership shall enter into a Custodian Agreement with a financial institution, which shall satisfy the requirements of the SICAR Law. The Custodian shall assume towards the Partnership and the Shareholders the responsibilities set out in the SICAR Law (notably in article 8 and 9 of the SICAR Law), the Custodian Agreement and any other law applicable. Notably, the Custodian shall hold the Partnership's assets in the name and on behalf of the Partnership.

The Custodian shall assume the liability, and be responsible in accordance with Luxembourg regulations and with the Custodian Agreement, for the safekeeping of all the assets of the Partnership.

The Custodian shall verify the compliance by the General Partner with the Articles of Association with respect to the assets of the Partnership and shall verify the receipt under custody for the Partnership of counterparts of all documentation for all transactions made on behalf of the Partnership.

The Custodian Agreement may be terminated on ninety (90) Business Days' notice.

The Custodian will receive an annual fee out of the net assets of the Partnership, payable quarterly in arrears, which fee shall be determined from time to time by agreement between the Partnership and the Custodian and calculated in accordance with usual banking practice in Luxembourg for the provision of similar services.

In the event of termination of the Custodian Agreement or the resignation of the Custodian, the General Partner shall use its best endeavours to find within two months a financial institution to act as Custodian and upon doing so the General Partner shall appoint such financial institution to be Custodian in place of the former Custodian.

After dismissal, the Custodian must continue to carry out its function as long as is necessary to enable the entire assets of the Partnership to be transferred to the new Custodian.

Art. 30. Winding-up. The Partnership may (i) be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders deliberating as prescribed for amendment of these Articles of Association, with the consent of the General Partner or (ii) dissolve as set out in Article 5.

Art. 31. Liquidation. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed at a general meeting of Shareholders deliberating as prescribed for amendment of these Articles of Association and which will specify their powers and fix their remuneration.

Such liquidator(s) appointed must be approved by the Luxembourg Supervisory Authority and must provide all requisite guarantees of honorability and professional skills.

Once the Partnership is placed in liquidation, the assets of the Partnership will be distributed to the Shareholders in accordance with the principles described in Article 28 and the Prospectus.

Art. 32. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the 1915 Law and the SICAR Law for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Art. 33. Definitions and Interpretation. In these Articles of Association, unless inconsistent with the context or otherwise defined, the following expressions shall have the following meaning:

- "Add-on Investment": any supplementary Investments in existing Portfolio Companies;
- "Acquisition Cost": the total amount paid by the Partnership with respect to an Investment, including all the expenses borne, if any, by the Partnership (in particular due diligence expenses, registration duty or any other similar taxes and duties) in connection with such Investment;
- "Additional Capital Contribution(s)": any capital contribution made by a Shareholder in excess of its Initial Capital Contribution;
- "Additional Drawdown": at any particular point in time, such portion of its Commitment as may be requested by the General Partner to be contributed to the Partnership by way of an Additional Capital Contribution pursuant to an Additional Drawdown Notice;
- "Additional Drawdown Notice": a notice from the General Partner to each Shareholder by facsimile, email or post, in such form as may be approved by the General Partner from time to time, stating that an Additional Drawdown is to be paid and the purpose for which the Additional Drawdown is to be used;
- "Administration Agent": the administration and paying agent of the Partnership, or any successor administration and paying agent thereto;

- "Admission Date": in relation to a Shareholder, the date, comprised within the Offer Period, as determined by the General Partner in its absolute discretion and notified to such Shareholder by the General Partner prior thereto, on which such Shareholder is admitted to the Partnership and entered as a Shareholder in the Register;
- "Affiliate": in relation to any person, (i) any other person which directly or indirectly Controls, is Controlled by, or is under common Control with such person; or (ii) any officer, director, partner or employee of such person or such other person;
- "Aggregate Capital Contributions" the aggregate of the Initial Capital Contribution and each Additional Capital Contribution;
- "Aggregate Commitment(s)": the aggregate commitment of all Shareholders;
- "Articles of Association": regulating the Partnership as amended, supplemented or otherwise modified from time to time, including any subsequent articles of association regulating the Partnership;
- "Auditor": the auditor to the Partnership appointed in accordance with article 27 of the SICAR Law or any other or successor auditor to it appointed by the General Partner;
- "Business Day": a day on which banks and other financial institutions are open for business (other than Saturdays, Sundays and public holidays) in Luxembourg;
- "Calculation Date": in respect of payments or other Distributions on the Class B Shares, the 12th anniversary of the Initial Closing Date;
- "Class" or "Classes": includes the Management Share, each of the Class A Shares, Class B Shares and, upon issuance, the Class C Shares and any further Class of Shares issued by the Partnership;
- "Class A Shareholder": a holder of Class A Shares being a limited partner (actionnaire commanditaire) within the meaning of the 1915 Law;
- "Class A Shares": the Class A Shares of the Partnership issued pursuant to these Articles of Association;
- "Class B Shareholder": a holder of Class B Shares being a limited partner (actionnaire commanditaire) within the meaning of the 1915 Law;
- "Class B Shares": the Class B Shares of the Partnership issued pursuant to these Articles of Association;
- "Class C Shares": the Class C Shares of the Partnership to be issued upon the conversion of certain Class B Shares as set forth in the Prospectus;
- "Closing" and "Closing Date(s)": the date (or dates) determined by the General Partner on or prior to which Subscription Agreements for Class A Shares must be received and accepted by the General Partner, being for the first time the Initial Closing Date. The Partnership may accept further subscriptions for Class A Shares during the Offer Period which ends on the Final Closing Date;
- "Commitment": the commitment of each Investor made pursuant to a Subscription Agreement to be entered into between such Investor and the Partnership, pursuant to which the Investor will commit to pay the Initial Capital Contribution and make a Further Commitment to provide Additional Capital Contributions up to the maximum aggregate amount specified therein as its Commitment to the Partnership;
- "Control": the power to direct the management or policies of a person or an entity (whether incorporated or unincorporated), directly or indirectly, whether through the ownership of shares, possession of voting power in respect of shares or other securities, by contract or otherwise, and "Controlled" and "Controlling" have corresponding meanings;
- "Custodian": shall mean the custodian bank appointed in accordance with article 8 of the SICAR Law or any successor custodian thereto;
- "Custodian Agreement": the agreement between the Partnership and the Custodian as amended, supplemented or otherwise modified from time to time;
- "Default Notice": a notice given to any Class A Shareholder who fails to pay to the Partnership the amount, which is the subject of an Additional Drawdown Notice on or before the date of expiry of such notice, demanding payment of such Additional Drawdown amount plus Interest Compensation for each day of default. Such Default Notice shall also set out the consequences (as specified in these Articles of Association) of a failure to pay the amount of the Additional Drawdown and any applicable Interest Compensation within thirty (30) days of the date of such notice;
- "Defaulting Shareholder": as defined in Article 9;
- "Distribution": any distribution of dividends, proceeds of redemption of Shares, any allocation of liquidation proceeds, or other distribution by the Partnership in respect of Shares;
- "Euro or EUR": the currency of the member states of the EU that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community (signed in Rome 1957) as amended by the Treaty on European Union (signed in Maastricht on 7 February 1992);
- "EURIBOR": the percentage rate per annum equal to the offered quotation which appears on the page of the Telerate Screen which displays an average rate of the Banking Federation of the European Union for three month EURO (being currently page 248) at or about 11.00 am (Brussels time) on the Specified Date or, if such page or such service shall cease to be available, such other page or such other service for the purpose of displaying an average rate of the Banking Federation of the European Union as the General Partner shall reasonably select;

- "Feeder Fund": means a limited partnership or other entity setup for the purpose of facilitating an investment into the Partnership by certain types of investors due to tax, regulatory or other reasons;
- "Final Closing Date": the final Closing Date for subscriptions for Class A Shares, as determined by the General Partner and falling not later than eighteen (18) months after the Initial Closing Date;
- "Founding Shareholders": the shareholders appearing as founding shareholders in the incorporation deed of the Partnership;
- "Further Commitment(s)": as defined in Article 9;
- "Income Receipts": all sums received by way of dividends or payments of interest received by the Partnership from any Portfolio Companies, but excluding all amounts received by the Partnership from any Portfolio Company upon or in relation to the disposal of any Investment;
- "Indemnified Individual": means any officer, director, shareholder, agent, member, adviser, consultant, partner or employee of the General Partner or any of its Affiliates or a Nominated Director;
- "Indemnified Person": means any of the General Partner or its Affiliates and any Indemnified Individual;
- "Independent Valuer": an independent valuer appointed by the General Partner to value the assets of the Partnership and having relevant expertise and experience in the valuation of infrastructure assets;
- "Initial Additional Drawdown Proportion": as defined in Article 8;
- "Initial Capital Contribution": the initial capital contribution made by each Shareholder at its Admission Date in respect of the Shares acquired by it, being an amount equal to the Issue Price multiplied by the number of Shares acquired by it at its Admission Date;
- "Initial Closing Date": the first Closing Date for the Class A Shares as determined in the Prospectus;
- "Interest Compensation": the interest due from a Class A Shareholder to the Partnership accrued between the date payment in respect of any of its Commitment was due until the date such amount was paid, calculated based on an interest rate equal to three (3) months EURIBOR plus two percent (2%) per annum, calculated from the date payment of such amount falls due until the date payment is received by the Partnership;
- "Investment": any investment made by the Partnership in a Portfolio Company or SPV or any other type of equity capital, debt securities, loans and/or other financing facilities and/or arrangements, as granted by the Partnership to any Portfolio Company including without limitation (i) any Add-on Investment, (ii) the refinancing of any one or more of such investments, and (iii) and any such investment made through a joint venture with a third party;
- "Investment Advisor": Meridiam Infrastructure Advisory Services S.A.S., a société par actions simplifiée incorporated in France, with its registered office at 28, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, or any successor investment advisor thereto or any other advisor appointed by the General Partner from time to time pursuant to an Investment Advisory Agreement;
- "Investment Period": the period commencing on the Initial Closing Date and ending on the 5th anniversary of the Final Closing Date, subject to an extension by the General Partner for one additional period of one year, such extension to be subject to the approval of the Investor Committee;
- "Investment Strategy": the investment strategy of the Partnership as described in the Prospectus, as such investment strategy may be amended from time to time by the General Partner, with the approval of the Investor Committee;
- "Investor Committee": the investor committee of the Partnership if any, which may be set-up by the General Partner as more fully described in the Prospectus;
- "IRR": the annualised internal rate of return (compounded on an annual basis) on the cash flows of the Partnership taking into account (i) the Initial Capital Contribution paid by the Class A Shareholders, (ii) all amounts drawn down from Class A Shareholders in the form of Additional Capital Contributions, and (iii) all Income Receipts and the residual value of the assets of the Partnership estimated at the date of the calculation as calculated by the Administration Agent at each record date for the payment of dividends (as determined by the General Partner) and according to normal statistical techniques using annual rests so that, in the absence of manifest error, such calculation by the Administration Agent shall be binding on all Shareholders and the Partnership. For the purpose of such calculation, the Administration Agent shall assume in respect of any drawdown that the cost to the Partnership thereof was incurred (i) on the Initial Closing Date, in respect of the Issue Price of the Class A Shares, and (ii) in the case of further contributions in respect of Commitment as Additional Capital Contributions on the date on which such amounts were required to be paid to the Partnership as specified in the relevant Additional Drawdown Notice;
- "Issue Price": the initial issue price of the Class A and the Class B Shares, being twenty-five Euro (EUR 25) per Class A Share and per Class B Share, respectively;
- "Management Fee": means the annual management fee paid to the General Partner as detailed in the Prospectus;
- "Management Share": the management share in the Partnership held by the General Partner;
- "Net Asset Value": the net asset value of the Partnership as determined by the Administration Agent on the basis of the valuation of the assets of the Partnership, as provided by the General Partner, and calculated in accordance with the provisions of Article 14;

- "Nominated Director": means any person nominated by the Partnership or the General Partner (or any Affiliate) to be a director (or equivalent) of any company in which the Partnership holds an Investment or to be a member (or equivalent) of any relevant committee of a Portfolio Company;
- "OECD": Organisation for Economic Cooperation and Development;
- "Offer Period": the eighteenth (18) months period starting on the Initial Closing Date and ending on the Final Closing Date, during which further investors may be admitted as Class A Shareholders;
- "Portfolio Company" or "SPV": any corporation or other entity investing (directly or indirectly) in PPP infrastructure projects in the transportation, facilities and accommodation, and environment sectors or providing related services in any OECD country, which requires development, project construction or operations related finance, in which the Partnership has made or intends to make an Investment;
- "PPP": public private partnership;
- "Prospectus": the prospectus relating to the Partnership as approved by the CSSF on 3 November 2009, including any supplement thereto, as amended or restated from time to time;
- "Redrawn Commitment": funds representing the proceeds from the disposal of an Investment or part thereof that have been distributed to the Shareholders, and drawn down again by the General Partner, provided that, in the case of funds returned on disposal of an Investment or part thereof (i) the Partnership has acquired such Investment and subsequently disposed of it within eighteen (18) calendar months of its acquisition; (ii) such draw down takes place within twelve (12) months of the Distribution of such funds to the Shareholders (and, in any event, within the Investment Period); and (iii) the aggregate amount of Commitments redrawn by the General Partner shall not exceed twenty percent (20%) of the Aggregate Commitments;
- "Registrar and Transfer Agent": the registrar and transfer agent appointed as the registrar and transfer agent of the Partnership, or any successor registrar and transfer agent thereto;
- "Right of First Refusal": the right of first refusal as defined in Article 13;
- "Share": a share in the capital of the Partnership which may be issued in different Classes by the Partnership pursuant to these Articles of Association, including, but not limited to, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Management Share that will have to be fully paid up at the date of subscription;
- "Shareholder": a holder of a Share;
- "Shareholders' Supermajority Approval": the approval of Shareholders representing seventy five percent (75%) of the share capital of the Partnership or, if CACIF does not approve the proposed resolution, the approval of the Shareholders (excluding CACIF) representing seventy five percent (75%) of the share capital of the Company (excluding the portion of the share capital of the Partnership corresponding to the Shares held by CACIF, provided that any decision involving an amendment to these Articles may only be taken in accordance with the 1915 Law (at a duly convened Shareholders meeting resolving at a two thirds majority with a quorum of at least fifty percent (50%) of the Shares issued and outstanding present or represented or at a duly convened second meeting without any quorum requirement);
- "SICAR": société d'investissement en capital à risque (investment company in risk capital);
- "SICAR Law": the Luxembourg law of 15 June 2004, on the investment company in risk capital, as amended from time to time;
- "Subscription Agreement": an agreement entered into between each potential investor and the General Partner acting for and on behalf of the Partnership pursuant to which potential investors subscribe Shares in the Partnership;
- "Total Initial Contribution": as defined in Article 8; and
- "1915 Law": the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

References to articles are to the articles of these Articles of Association.

Words importing gender include each gender.

References to persons include bodies corporate, firms and unincorporated associations.

The singular includes the plural and vice versa.

Headings of articles are included for convenience only and do not affect their interpretation.

References to all or any part of any statute or statutory instrument include any statutory amendment, modification or re-enactment in force from time to time and references to any statute include any statutory instrument or regulations made under it.

Any reference to the Partnership, the General Partner, any Investment Advisor, the Custodian or the Administration Agent includes a reference to its or their duly authorised agents or delegates.

Transitional measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date hereof and end on 31 December 2010.

Subscription and Payment

The Shares in the Partnership have been subscribed as follows:

112914

Subscriber	Number of Management Shares	Number of Class A Shares	Value of subscribed capital
Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l.	the one (1) Management Share	/	twenty-five euro (EUR 25.-)
CREDIT AGRICOLE CAPITAL	/	fourteen thousand (14,000) Class A Shares and	three hundred and fifty thousand euro (EUR 350,000.-)
INVESTISSEMENT & FINANCE S.A. AECOM Global Inc.	/	four thousand (4,000) Class A Shares and	one hundred thousand euro (EUR 100,000.-)
Total	one (1) Management Share	eighteen thousand (18,000) Class A Shares	four hundred fifty thousand and twenty-five euro (EUR 450,025.-)

The shares have all been subscribed and fully paid up by payment in cash, so that the amount of four hundred fifty thousand and twenty-five Euro (EUR 450,025.-) is as of now at the free disposal of the Partnership, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of formation expenses

The expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Partnership in connection with this deed amount approximately to three thousand two hundred and fifty Euros.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Partnership.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

That Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l., prenamed, is appointed as managing general partner of the Partnership for an undetermined period of time.

Second resolution

The address of the registered office of the Partnership is set at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le capital social s'élève à EUR 500.000, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.701, et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

ici représentée par Madame Olivia TOURNIER, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date du 30 octobre 2009;

2.- CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE S.A., société anonyme de droit français, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 353849599, et ayant son siège social au 100, boulevard Montparnasse, F-75014 Paris,

ici représentée par Madame Olivia TOURNIER, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date du 5 novembre 2009

et

3.- AECOM Global Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 3154514, et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Olivia TOURNIER, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date du 4 novembre 2009.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par le représentant des parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société d'investissement à capital variable organisée comme société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent arrêter comme suit:

Statuts

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre l'Actionnaire Commandité en qualité de souscripteur de l'Action de Commandité, les Actionnaires Fondateurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires par la suite d'Actions, une société en commandite par actions organisée comme société d'investissement en capital à risque (la Société), régie par les présents Statuts et par les lois en vigueur au Luxembourg et en particulier par la Loi de 1915 et la Loi SICAR.

Art. 2. Dénomination. La dénomination sociale de la Société est "Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR".

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de placer ses fonds en valeurs représentatives de capital à risque au sens le plus large tel que décrit dans l'Article 1 de la Loi SICAR, dans le but de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent.

Le Prospectus décrit de manière plus détaillée les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société.

La Société pourra par ailleurs conclure, assister ou participer à des transactions commerciales, financières et autres, et en particulier, sans limitation, accorder à une Société de Portefeuille, ou à toute société associée d'une façon ou d'une autre à la Société ou à n'importe quelle Société de Portefeuille en question, dans laquelle la Société a un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance, prêts, avances ou garanties; emprunter et lever des fonds par tous moyens, et sécuriser le remboursement des montants empruntés; la Société peut, en particulier, emprunter à des tiers ou à ses Actionnaires, pour elle-même ou pour ses Sociétés de Portefeuille, pour financer, conclure et refinancer un Financement ou un Financement Supplémentaire ou pour couvrir n'importe laquelle de ses dépenses.

La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, financière, ou technique en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social dans les limites permises par la Loi SICAR.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision de l'Actionnaire Commandité.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts mais ne pourra pas être transféré à l'étranger sauf stipulation contraire des présentes.

La Société peut établir des succursales (soit un établissement permanent ou non) ou d'autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée déterminée qui s'achèvera vingt-cinq (25) ans à partir de la Date Initiale de Clôture telle que fixée dans le Prospectus.

Toutefois, si le TRI du montant global des Contributions en Capital des Actionnaires de Catégorie A n'atteint pas sept pourcent (7%) basé, inter alia, sur la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de Catégorie A provenant des comptes consolidés audités de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre avant le douzième (12^e) anniversaire de la Date Initiale de Clôture, la Société sera automatiquement dissoute, à moins qu'il ne soit décidé de poursuivre la Société à ou avant cette date anniversaire par une Approbation des Actionnaires à la Super Majorité. Si le TRI du montant global des Contributions en Capital des Actionnaires de Catégorie A est supérieur à sept pourcent (7%) basé sur les comptes consolidés audités de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre avant le 12^e anniversaire de la Date Initiale de Clôture, la Société continuera d'exister à moins que la Société soit dissoute par une Approbation des Actionnaires à la Super Majorité.

A l'exception des cas prévus aux paragraphes précédents, la Société peut être dissoute avant son terme à tout autre moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts et sous réserve de l'accord de l'Actionnaire Commandité.

La Société peut être dissoute à tout autre moment avant son terme par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve de l'accord de l'Actionnaire Commandité.

La Société ne cesse pas d'exister en cas de décès, suspension des droits civils, faillite ou insolvabilité d'un de des Actionnaires.

Art. 6. Responsabilité. L'Actionnaire Commandité est responsable pour toutes les dettes qui ne pourront pas être couvertes par les actifs de la Société. Les Actionnaires Commanditaires ne sont responsables qu'à concurrence de leur Engagement à la Société.

Art. 7. Capital social. A la date de la constitution, le capital social de la Société est fixé à quatre cent cinquante mille et vingt-cinq euros (EUR 450.025), représenté par une (1) Action de Commandité sans valeur nominale, et dix-huit mille (EUR 18.000) Actions de Catégorie A sans valeur nominale, toutes sous forme nominative et entièrement libérées.

Le capital social de la Société devra, à tout moment, être égal à la Valeur Nette d'Inventaire de la Société déterminé conformément à l'Article 14.

Le capital social souscrit minimum de la Société, augmenté des primes d'émissions, qui doit être atteint dans les douze (12) mois suivant la date à laquelle l'agrément de la Société en tant que SICAR par l'autorité de surveillance luxembourgeoise (la CSSF), sera d'un million d'euros (EUR 1.000.000) tel qu'exigé par la Loi SICAR.

Art. 8. Emission des Actions. L'Actionnaire Commandité peut émettre des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B supplémentaires au cours de la Période d'Investissement, chaque fois au Prix d'Emission, consécutivement et proportionnellement aux Apports Additionnels en Capital réalisés conformément à l'Article 9. Il ne peut y avoir d'autre Action de Commandité.

Sauf stipulation contraire aux présentes ou dans le Prospectus, les droits préférentiels de souscription ne sont pas applicables.

L'Apport Initial en Capital de chaque Actionnaire de Catégorie A représentera zéro virgule cinq pour cent (0,5%) du montant de son Engagement Global.

L'émission des Actions est fractionnable jusqu'à trois (3) décimales. Les Actions fractionnées donneront à leur propriétaire les droits proportionnels à la fraction des Actions représentées. Toutefois, une Action fractionnée ne conférera pas un droit de vote en soi, sauf avec d'autres Actions fractionnées que l'Actionnaire en question détient, leur nombre dans ce cas est tel qu'il représente une (1) ou plusieurs Actions.

Un Actionnaire de Catégorie A accédant à la Société après la Date Initiale de Clôture devra apporter à la Société au plus tard à la Date de son Admission, un montant global équivalent à son Apport en Capital Initial, plus une prime de souscription tardive égale à la somme de (i) du montant de tous les Tirages Additionnels, exigé des Actionnaires de Catégorie A existants, avant sa Date d'Admission et proportionnel à son actionariat dans la Société (la Proportion du Tirage Additionnel Initial); et (ii) du montant relatif aux intérêts à un taux annuel de trois (3) mois EURIBOR plus deux pour cent (2%) calculé sur la somme de son Apport en Capital Initial et de la Proportion du Tirage Additionnel Initial (ensemble l'Apport Initial Total), ce paiement pouvant être effectué en numéraire ou en nature, conformément à la procédure fixée dans le Prospectus et le Contrat de Souscription. Le coût engendré par cet apport, comprenant le coût du rapport spécial émis par le Réviseur, sera à la charge de l'Actionnaire.

Un Actionnaire de Catégorie A entrant dans la Société doit intégralement payer son Apport Initial Total au profit de la Société (i) dans le cas d'apports en numéraire, sur un compte bancaire de la Société auprès du Dépositaire désigné par l'Actionnaire Commandité à cet effet, et (ii) en cas d'apport en nature, en conformité avec la politique d'investissement de la Société, par le transfert des actifs apportés à la Société, avec une évaluation de l'apport par un rapport spécial du Réviseur conformément à la Loi de 1915.

Les Actions de Catégorie A ne seront émises que sur accomplissement des conditions suspensives fixées dans le Contrat de Souscription et le Prospectus et notamment après (i) l'exécution du Contrat de Souscription, (ii) l'acceptation de la souscription par l'Actionnaire Commandité et (iii) le paiement de l'Apport Initial Total.

Les Actions de Catégorie B pourront par la suite être converties en Actions de Catégorie C après la Période de d'Investissement selon les conditions décrites dans le Prospectus.

La conversion s'effectuera par voie de rachat et d'annulation des Actions de Catégorie B et le paiement du prix de rachat par voie de nouvelles Actions de Catégorie C selon les règles fixées dans le Prospectus. L'Actionnaire Commandité aura l'autorisation d'émettre ces nouvelles Actions de Catégorie C, sous réserve d'un rapport d'audit. Les droits préférentiels de souscription ne s'appliqueront pas à ce genre d'émission.

Art. 9. Engagements Supplémentaires des Actionnaires. En plus de leur Apport en Capital Initial ou Apport Initial Total, les Actionnaires de Catégorie A et de Catégorie B se sont irrévocablement engagés dans leur Contrat de Souscription respectif, à verser à la Société des fonds supplémentaires (les Engagements Complémentaires) tels que détaillés dans le Contrat de Souscription et dans le Prospectus.

Les Engagements Complémentaires de chaque Actionnaire de Catégorie A et de Catégorie B représenteront quatre-vingt-dix-neuf virgule cinq pour cent (99,5%) de son Engagement Global.

L'Actionnaire Commanditaire peut, à sa seule discrétion, demander de temps à autre un paiement, au prò rata de l'engagement de chaque Actionnaire de Catégorie A et de Catégorie B, d'une portion ou de l'intégralité de tels Engagements Complémentaires sous la forme d'Apports Additionnels en Capital (un Tirage Additionnel) tel que requis, de l'avis de l'Actionnaire Commandité, pour que la Société (i) finance ses Investissements ou (ii) honore d'autres engagements ou obligations de la Société, en ce compris mais sans limitation, les frais de gestion ou les dépenses de la Société, à n'importe

quel moment durant la Période de Financement. La procédure relative à ces Tirages Additionnels est détaillée dans le Prospectus.

Afin d'écartier le moindre doute, tout Actionnaire de Catégorie A ou de Catégorie B ne sera tenu en aucune circonstance d'apporter un montant total d'Apports Additionnels en Capital supérieur à ses Engagements Globaux.

A la fin de la Période de Financement, les Actionnaires n'auront plus d'obligations concernant les Apports Additionnels en Capital, autres que celle de financer (a) tout Tirage Additionnel ou Engagement Re-tiré appelé à ou avant la fin de la Période de Financement, et (b) tout Tirage Additionnel payable à la Société en rapport avec (i) l'obligation de financer tous les Investissements dans lesquels la Société s'est engagée avant la fin de la Période d'Investissement, ou (ii) les obligations en cours et frais d'exploitation de la Société pour la durée de la Société.

Si un Actionnaire de Catégorie A ne paie pas (un Actionnaire en Défaut) à la Société tout montant dû selon une Notification de Tirage Additionnel à ou avant la date d'expiration de cette notification, l'Actionnaire Commandité émettra une Notification de Non-paiement et peut procéder de la manière suivante:

1) Sous réserve des dispositions du paragraphe 3) ci-dessous, l'Actionnaire en Défaut (i) ne recevra aucune Distribution jusqu'à la date à laquelle la Société aura réalisé ou distribué tous ses actifs et pourra distribuer le solde des actifs restants aux Actionnaires et (ii) ne pourra prendre part aux votes des Actionnaires. Si l'Actionnaire en Défaut est membre du Comité de Financement, il sera automatiquement suspendu de ses fonctions.

2) Par ailleurs, tout retard de paiement du montant du Tirage Additionnel entraînera le paiement d'Intérêts de Compensation en faveur de la Société, automatiquement et sans formalité à remplir, sans préjudice d'une action que pourrait intenter la Société contre l'Actionnaire en Défaut, et l'option pour la Société d'exercer les droits décrits au paragraphe 4) ci-dessous.

3) Si la situation est réglée dans les trente (30) Jours Ouvrables depuis la date d'envoi de l'Avis de Non-Paiement et donc de paiement du Tirage Additionnel et des Intérêts de Compensation, l'Actionnaire en Défaut recouvrera ses droits (i) de recevoir les Distributions faites, y compris celles qui ont eu lieu entre la date d'expiration de l'Avis de Tirage Additionnel et la date à laquelle la situation a été réglée et (ii) de participer aux votes des Actionnaires. S'il a été suspendu de ses fonctions au sein du Comité d'Investissement, il peut être réintégré.

4) Si la situation n'a pas été réglée dans les trente (30) Jours Ouvrables suivant la date d'envoi de l'Avis de Non-Paiement, l'Actionnaire Commandité, peut, à sa seule discrétion, exercer une (1) ou plusieurs des options suivantes:

(a) les Actions de Catégorie A détenues par l'Actionnaire en Défaut (les Actions de l'Actionnaire en Défaut) peuvent être cédées en totalité ou en partie à un (1) ou plusieurs Actionnaires et/ou à un (1) ou plusieurs tiers. Le(s) cessionnaire(s) sera/seront désigné(s) par l'Actionnaire en Défaut dans les trente (30) Jours Ouvrables depuis la date d'expiration de l'Avis de Tirage Additionnel, étant précisé que cette période peut être étendue par l'Actionnaire Commandité. Toute cession prévue doit se conformer aux dispositions de l'Article 13 en particulier en ce qui concerne le Droit de Prémption et l'accord préalable de l'Actionnaire Commandité. Si l'Actionnaire en Défaut et le(s) cessionnaire(s) désigné(s) tombe(nt) d'accord sur un prix de cession, les Actions de l'Actionnaire en Défaut seront vendues au prix convenu. Si (I) l'Actionnaire en Défaut et le(s) cessionnaire(s) désigné(s) ne tombent pas d'accord sur un prix de cession, ou si (II) l'Actionnaire en Défaut n'a pas désigné (a) de cessionnaire(s) au cours de la période requise, ou (b) conformément à l'Article 13, l'Actionnaire Commandité n'a pas approuvé la cession au(x) cessionnaire(s) désigné(s), ou si (III) toutes ou partie des Actions de l'Actionnaire en Défaut ne sont pas cédées pour tout autre raison, l'Actionnaire Commandité peut procéder à sa seule discrétion comme il est prévu au sous-paragraphe (b) ci-dessous.

Du produit net de la cession des Actions de l'Actionnaire en Défaut, l'Actionnaire Commandité a la possibilité de déduire, réclamer ou demander les montants dus à la Société relatifs aux Tirages Additionnels et aux Intérêts de Compensation jusqu'à la date de la cession. L'Actionnaire Commandité déduira ensuite, réclamera ou demandera un montant égal à toutes les dépenses encourues ou dommages soufferts par tout agent ou Actionnaire de la Société suivant le non-paiement des fonds appelés par l'Actionnaire en Défaut. L'Actionnaire Commandité recevra le solde, le cas échéant.

En cas de vente de ses Actions, l'Actionnaire en Défaut sera rayé automatiquement du registre des Actions. Le(s) cessionnaire(s) désigné(s) deviendra/deviendront le(s) propriétaire(s) des Actions après avoir rempli les conditions mentionnées à l'Article 13.

(b) si l'Actionnaire Commandité décide de ne pas procéder en vertu du sous paragraphe (a) ci-dessus ou si tout ou partie des Actions de l'Actionnaire en Défaut n'est pas vendue aux conditions décrites aux conditions décrites au sous paragraphe (a) ci-dessus, l'Actionnaire Commandité peut, à sa seule discrétion, décider que la Société rachètera tout ou partie des Actions de l'Actionnaire en Défaut.

Les Actions de Catégorie A peuvent être rachetées par la Société à un prix égal à cinquante pourcent (50%) du montant le plus bas des deux (2) montants suivants: (i) les montants libérés par l'Actionnaire en Défaut pour les Actions de Catégorie A, ou (ii) la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de Catégorie A ainsi rachetées déterminée conformément à l'Article 14 (le Prix de Rachat par Défaut).

L'Actionnaire Commandité peut déduire du Prix de Rachat par Défaut, les Intérêts de Compensation jusqu'à la date de rachat, ainsi qu'un montant égal à toutes les dépenses encourues ou dommages soufferts par tous les agents de la Société ou Actionnaires résultant du non-paiement. L'Actionnaire en Défaut recevra le solde, s'il existe.

Toute Action de Catégorie A ainsi rachetée sera automatiquement annulée.

Si l'Actionnaire en Défaut est un Fonds Nourricier, et que le défaut de l'Actionnaire est causé par le défaut d'un (1) ou de plusieurs de ses propres investisseurs, l'Actionnaire Commandité peut décider d'appliquer les dispositions de cet Article 9 seulement à la portion de l'Investissement de l'Actionnaire en Défaut correspondante à la proportion que, au niveau du Fonds Nourricier, l'Engagement de l'Actionnaire en Défaut représente, comparé à l'Engagement Global du Fonds Nourricier.

Art. 10. Actionnaires. La détention des Actions est exclusivement réservée aux "Investisseurs Avertis" tel que défini à l'article 2 de la Loi SICAR.

L'Actionnaire Commandité a le pouvoir d'imposer les restrictions qu'il jugera nécessaires dans le but d'assurer notamment qu'(i) aucune des Actions de la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne en violation des présents Statuts, du Prospectus, de la loi ou réglementation d'un pays donné ou d'une autorité gouvernementale, ou (b) toute personne qui, selon l'Actionnaire Commandité, ferait que la Société encoure un quelconque type d'imposition ou souffre d'un quelconque désavantage pécuniaire dont la Société n'aurait pas dû souffrir en d'autres circonstances.

A ces fins, l'Actionnaire Commandité peut:

a) refuser d'émettre des Actions et d'enregistrer une cession d'Action lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir comme conséquence d'attribuer la propriété effective d'une telle Action à un candidat actionnaire qui n'a pas le droit de détenir des Actions de la Société;

b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure sur le registre des Actionnaires de fournir à la Société tout renseignement, appuyé d'un certificat qu'elle estime nécessaire, afin de déterminer si les Actions de cet Actionnaire en question appartiennent ou sont destinées à appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir les Actions de la Société; et

c) quand il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société en est le propriétaire effectif ou le bénéficiaire ou les détient, provoquer le rachat forcé par la Société de toutes les Actions détenues par cet Actionnaire de la façon décrite à l'Article 16.

Art. 11. Forme des Actions / Registre des Actionnaires. Les Actions seront émises sous forme nominative uniquement.

Toutes les actions émises seront inscrites dans le registre des Actionnaires, qui sera tenu par la personne chargée de la maintenance du registre et désignée aux fonctions d'Agent de Registre et de Transfert. Ce registre contiendra le nom et l'adresse de chaque Actionnaire, le nombre d'Actions qu'il détient et, le cas échéant, la date de leur cession. Toute cession d'Actions sera notifiée à l'Actionnaire Commandité. Les transferts de propriété ne prendront effet qu'après leur inscription dans le registre des Actionnaires de la Société.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions prouve son droit à la propriété de ces Actions nominatives. L'Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionariat. Des certificats d'Actions seront exclusivement émis sur demande écrite de l'Actionnaire concerné à l'Agent de Registre et de Transfert.

L'Actionnaire peut à tout moment changer son adresse inscrite dans le Registre des actionnaires au moyen d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à toute autre adresse indiquée par celle-ci de temps à autre.

Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul détenteur par Action.

Art. 12. Droit de Vote. Chaque Action entière donne droit à une voix. Sauf stipulation contraire des présents Statuts, l'accord de l'Actionnaire Commandité est exigé pour qu'une résolution des Actionnaires soit valablement adoptée.

Art. 13. Cession d'Actions.

a) Action de Commandité

L'Action de Commandité détenue par l'Actionnaire Commandité n'est pas cessible, sauf dans le cas d'un changement de l'Actionnaire Commandité tel que prévu par les Statuts et/ou le prospectus.

b) Autres Cessions

Jusqu'au 7^e anniversaire de la Date de Clôture Initiale, les Actionnaires de Catégorie A ne peuvent ni céder, attribuer, vendre ou gager leurs Actions de Catégorie A, sans l'accord préalable écrit de l'Actionnaire Commandité, que ce dernier peut donner ou retenir à sa seule discrétion. Sauf en cas de cession à des Affiliés, les autres Actionnaires de Catégorie A auront un Droit de Premier Refus pour l'acquisition des Actions de Catégorie A cédées conformément aux dispositions définies dans les Statuts.

Au cours de cette période, s'agissant des cessions à des Affiliés, et par la suite, l'Actionnaire Commandité acceptera toute cession d'Actions de Catégorie A, à moins (i) que le nouveau détenteur d'Actions de Catégorie A ne remplisse pas les exigences relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ou (ii) que le nouveau détenteur d'Actions de Catégorie A ne soit pas un Investisseur Averti ou (iii) que l'approbation de ce nouvel investisseur ait un effet indésirable sur la Société et/ou les autres Actionnaires. De plus, les autres Actionnaires de Catégorie A n'auront pas de Droit de Premier Refus pour l'acquisition des Actions de Catégorie A cédées.

c) Droit de Premier Refus

Un Actionnaire de Catégorie A qui désire céder ses Actions (le Cédant) à un cessionnaire proposé qui n'est pas son Affilié (le Cessionnaire) doit notifier son intention à l'Actionnaire Commandité, par courrier recommandé, et doit préciser

le nombre d'Actions qu'il envisage de céder, la(les) personne(s) à qui il désire les céder, le prix proposé ainsi qu'une promesse écrite du Cessionnaire concernant sa ferme intention d'acquérir les Actions concernées, d'être lié par les présents Statuts et par le Prospectus et l'obligation de payer le solde de tous les Engagements exigibles en vertu de l'Avis de Tirage Additionnel émis à ou avant la date de cession (l'Avis Initial).

Au cours des cinq (5) Jours Ouvrables suivant la réception de l'Avis Initial par l'Actionnaire Commandité, celui-ci informera par lettre recommandée ou contre réception (la Seconde Notification) les autres Actionnaires de la cession envisagée, qui sont admissibles à l'acquisition des Actions en vertu du présent Article (les Actionnaires Admissibles), en précisant (i) le nombre d'Actions à céder, et (ii) le prix, de sorte que les Actionnaires Admissibles respectifs puissent alors exercer en totalité ou en partie leur Droit de Premier Refus.

Le Droit de Premier Refus de chaque Actionnaire Admissible sera calculé au pro rata du nombre d'Actions de la Catégorie en question qu'il détient pour le moment par rapport au nombre total d'Actions de cette Catégorie.

La Seconde Notification sera accompagnée d'une copie de l'Avis Initial et exigera de chaque Actionnaire de déclarer, par courrier recommandé, dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception de la Seconde Notification (i) s'il désire exercer ou non son Droit de Premier Refus et (ii) le nombre d'Actions soumises à l'exercice de son Droit de Premier Refus pour lesquelles il souhaite exercer ce droit. Un Actionnaire sera considéré comme n'ayant pas exercé son Droit de Premier Refus concernant les Actions si l'Actionnaire Commandité ne reçoit pas de réponse de cet Actionnaire durant la période mentionnée ci-dessus.

Au cours des quinze (15) Jours Ouvrables suivants, l'Actionnaire Commandité déterminera le nombre d'Actions qui n'ont pas été retenues par les Actionnaires Admissibles en vertu de l'exercice de leur Droit de Premier Refus respectif (les Actions Restantes) et offrira à chaque Actionnaire Admissible qui a manifesté son intention d'exercer totalement son Droit de Premier Refus la possibilité d'acheter les Actions Restantes au pro rata du nombre d'Actions qu'il détient dans la Catégorie d'Actions concernée. Ce mécanisme s'appliquera de la même manière jusqu'à ce qu'un des événements suivants se produise en premier: (i) toutes les Actions Restantes ont été prises par les Actionnaires Admissibles, (ii) aucun des Actionnaires n'est intéressé par l'acquisition des Actions Restantes, ou (iii) deux (2) mois se sont écoulés depuis la réception de l'Avis Initial par l'Actionnaire Commandité.

Ensuite, pendant quinze (15) Jours Ouvrables, la Société sera autorisée (mais n'est pas obligée) au gré de l'Actionnaire Commandité, à racheter les Actions Restantes conformément aux dispositions de l'Article 16 au prix proposé par le Cessionnaire.

Art. 14. Valeur Nette d'Inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire (VNI) de la Société sera calculée par l'Agent Administratif et contrôlée par l'Actionnaire Commandité, sur la base de la juste valeur et conformément aux Statuts.

La VNI de la Société sera déterminée aussi souvent que l'Actionnaire Commandité le juge utile, mais en aucun cas, jamais moins de quatre fois par an aux 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre (chacune de ces dates étant définie comme un Jour d'Evaluation).

La Valeur Nette d'Inventaire sera exprimée en euro et sera déterminée par l'Agent Administratif sur base de l'évaluation des actifs sous-jacents de la Société fournis par (i) l'Actionnaire Commandité à chaque Jour d'Evaluation en cumulant la valeur de tous les actifs de la Société et en y déduisant toutes les dettes de la Société ou (ii) l'Expert Indépendant (i) au septième anniversaire de la Date de Clôture Initiale, (y) à la Date de Calcul et (z) à deux (2) autres dates avant la Date de Calcul à la demande du Comité de Financement. Les frais et dépenses de l'Expert Indépendant en relation avec les calculs visés au point (z) seront supportés par la Société.

La Valeur Nette d'Inventaire attribuable à une Catégorie d'Actions particulière sera la valeur des actifs et droits de Distributions totaux ajustés aux dettes relatives à cette Catégorie au Jour d'Evaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire d'une (1) Catégorie d'Actions le Jour d'Evaluation est égale à la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie divisée par le nombre total d'Actions de cette Catégorie en circulation le jour concerné.

Les actifs de la société comprendront:

(a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, détenues sur base temporaire et accessoire, y compris les intérêts échus ou courus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres vendus mais pas encore livrés) détenus sur base temporaire et accessoire;

(c) toutes les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, et autres valeurs mobilières et instruments financiers qui sont la propriété de la Société ou qui ont été contractés pour la Société;

(d) toutes les actions, dividendes d'actions, d'espèces, distributions d'espèces exigibles par la Société dans la mesure où les informations à ce sujet sont raisonnablement accessibles par la Société;

(e) tous les intérêts échus ou courus sur les actifs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces actifs;

(f) les dépenses préliminaires de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été entièrement amorties; et

(g) tous les autres actifs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Les actifs de la Société seront calculés de la manière suivante:

1. Les espèces en caisse ou en dépôt, tous les effets, billets payables à vue, les comptes exigibles, les dépenses prépayées, les dividendes et intérêts échus mais non reçus seront représentés par la valeur nominale de ces actifs sauf toutefois s'il apparaît peu probable que cette valeur soit reçue. Dans ce cas, la valeur sera déterminée en y enlevant un certain montant afin de refléter la valeur réelle de ces actifs;

2. La valeur des valeurs mobilières cotées ou échangées sur un marché réglementé opérant de manière régulière, reconnu et ouvert au public est basée sur la dernière cotation disponible et si cette valeur mobilière est échangée sur plusieurs marchés, sur base de la dernière cotation sur le marché principal où cette dernière se trouve. Si cette dernière cotation n'est pas représentative, la valeur sera évaluée selon la valeur de vente prévisible qui sera déterminée avec prudence et bonne foi par l'Actionnaire Commandité;

3. Les titres non cotés ou qui ne sont pas échangés sur une bourse de valeur ou un marché réglementé fonctionnant de manière régulière seront évalués sur base d'une 'juste valeur' en référence à des flux de trésorerie à long terme actualisés, sous réserve d'ajustements effectués de bonne foi à la discrétion et par l'Actionnaire Commandité afin de prendre en compte des facteurs spéciaux substantiels en rapport avec les titres et leur émetteur; et

4. Tous les autres actifs seront évalués selon leur valeur de vente prévisible déterminée avec prudence et bonne foi par l'Actionnaire Commandité conformément aux procédures et principes d'évaluation généralement acceptés;

dans chaque cas, selon les pratiques généralement acceptées pour évaluer les actifs PPP (si applicable).

Les dettes de la Société comprendront:

(a) tous les emprunts, emprunts d'actionnaires, effets et comptes exigibles;

(b) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer, en ce compris mais sans limitation les frais de gestion, de consultance et du dépositaire;

(c) toutes les dettes connues, présentes et futures, en ce compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;

(d) une provision adéquate pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves, autorisées et approuvées par l'Actionnaire Commandité;

(e) les Coûts d'Établissement qui seront amortis sur une période de cinq (5) ans; et

(f) toutes autres dettes de la Société de quelque nature que ce soit sauf les dettes représentées par les Actions dans la Société.

Pour la détermination du montant de ces dettes, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront les frais de constitution et de lancement, les commissions payables aux gestionnaires, comptables, agents administratif, domiciliaire et Agent de Registre et de Transfert et tout autre agent employé par la Société, les frais pour les services juridiques et d'audit, promotion, les rapports d'impression et les frais de publication, comprenant les frais de publicité ou de préparation ou d'impression des Prospectus, mémorandums explicatifs ou frais d'enregistrement, rapports annuels, impôts ou autres frais gouvernementaux, et toutes autres dépenses d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des actifs, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais postaux, téléphoniques et de télex. La Société peut calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toutes autres périodes à l'avance et peut augmenter cette estimation dans des proportions égales sur cette période quelle qu'elle soit.

Pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire:

(a) Les Actions faisant l'objet d'une souscription qui a été acceptée mais dont le paiement n'a pas encore été reçu seront considérées comme existantes;

(b) Les Actions de la Société à racheter en vertu de l'Article 16 des Statuts seront traitées comme existantes et jusqu'à leur règlement, leur prix sera par conséquent considéré comme une dette de la Société;

(c) Les Engagements Supplémentaires ne seront pas pris en compte;

(d) Tous les Investissements, soldes en numéraire et autres actifs de la Société qui ne sont pas exprimés en euros, seront évalués après avoir pris en compte le taux de marché ou le taux de change en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire; et

(e) Effet sera donné le Jour d'Evaluation aux achats et ventes de titres contractés par la Société audit Jour d'Evaluation, dans la mesure du possible.

Art. 15. Suspension. L'Actionnaire Commandité peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire durant:

a) toute période pendant laquelle, d'après l'Actionnaire Commandité, une juste évaluation des actifs de la Société n'est pas réalisable pour des raisons dépassant le contrôle de la Société; ou

b) toute période durant laquelle une des principales bourses, sur laquelle une partie importante des Investissements de la Société sont cotés, est fermée (pour une raison autre que des congés ordinaires) ou durant laquelle les transactions sont restreintes ou suspendues; ou

c) lorsqu'il existe un état des choses qui constituent une urgence à la suite duquel l'évaluation des actifs de la Société ne serait pas réalisable; ou

d) lorsqu'il y a une rupture ou restriction des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des Investissements ou le prix en devise ou valeurs sur une quelconque bourse.

Art. 16. Rachat des Actions.

a) Rachat des Actions par l'Actionnaire Commandité de façon discrétionnaire.

Sauf stipulation contraire des présents Statuts, les Actions ne sont rachetables que sur décision de l'Actionnaire Commandité. Les détenteurs d'Actions ne pourront pas demander un rachat.

Le paiement du prix de rachat sera exécuté en numéraire ou par apport en nature au choix de l'Actionnaire Commandité. L'allocation des actifs de la Société destinés à être utilisés comme produit de rachat un rachat en nature sera équitable et n'affectera pas les autres Actionnaires de la Société. Toute demande de rachat contre apport en nature sera soumise à (i) l'approbation de(s) l'Actionnaire(s) dont les Actions sont rachetées et (ii) la confirmation par un rapport spécial du réviseur sur la valeur de la Société et des actifs de la Société à affecter, dont les coûts seront supportés par la Société.

Le rachat des Actions sera effectué à un prix, déterminé par l'Actionnaire Commandité comme la juste valeur marchande des Actions à racheter. En déterminant la valeur de marché, l'Actionnaire Commandité appliquera les principes décrits à l'Article 14. Les règles de Distribution décrites dans le Prospectus sont également applicables.

b) Autres cas de rachat d'Actions par la Société

Sans préjudice (i) de ce qui précède, et (ii) du droit de la Société de racheter des Actions conformément à l'Article 13, et dans la mesure où la Société a des fonds disponibles suffisants, la Société pourra racheter les Actions détenues par un Actionnaire dans les circonstances suivantes:

- 1) cet Actionnaire cesse d'être un "Investisseur Averti" tel que défini à l'Article 2 de la Loi SICAR;
- 2) cet Actionnaire (autre qu'AECOM Global Inc ou l'un de ses Affiliés) devient un citoyen des Etats-Unis d'Amérique tel que mentionné dans le Prospectus; ou
- 3) un Actionnaire est déclaré en faillite, conclut un arrangement en faveur de ses créiteurs ou est placé en liquidation.

Dans le cas des hypothèses 1) et 2), le prix de rachat sera égal (i) au Prix d'Emission si le rachat a lieu avant la fin de la Période d'Investissement, ou (ii) à la Valeur Nette d'Inventaire applicable par Action déterminée conformément à l'Article 14 si le rachat a lieu après la fin de la Période d'Investissement. Dans l'hypothèse 3), le prix de rachat par Action sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action comme déterminé par l'Actionnaire Commandité conformément à cet Article.

Le règlement du prix de rachat sera effectué durant une période qui n'excédera pas dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date de rachat, déterminée par l'Actionnaire Commandité.

Toutes les Actions rachetées seront automatiquement annulées.

Art. 17. Gérance de la Société. La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité en sa capacité d'actionnaire gérant commandité de la Société. Les autres actionnaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

La rémunération de l'Actionnaire Commandité est décrite dans le Prospectus et peut être modifiée par Approbation des Actionnaires à la Super Majorité.

Art. 18. Pouvoir. Sauf stipulations contraires dans la Loi de 1915 ou les présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus en vue d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts, seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité.

En particulier, sous réserve des restrictions contenues dans le Prospectus et la Loi de 1915, l'Actionnaire Commandité aura les pouvoirs les plus étendus pour mettre en place la Stratégie d'Investissement et des restrictions concernant les emprunts, ainsi que la conduite des affaires commerciales et la gestion de la Société ainsi que la gestion des Investissements pour le compte de la Société dont le but est de réaliser la Stratégie d'Investissement. L'Actionnaire Commandité aura libre choix et plein pouvoir, sera habilité et autorisé à représenter et engager la Société.

Les Investissements de la Société peuvent être effectués soit directement ou indirectement par des filiales, comme peut le décider l'Actionnaire Commandité périodiquement. Les références dans ces Statuts à "Investissements" et "actifs" désigneront, soit les investissements réalisés et les actifs directement détenus soit les investissements réalisés et les actifs détenus indirectement par les filiales mentionnées ci-dessus, le cas échéant.

Les Actionnaires renonceront à agir de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit pour le compte de la Société autre que celle d'exercer leurs droits d'Actionnaire lors d'assemblées générales.

Art. 19. Délégation de Pouvoir. L'Actionnaire Commandité peut de temps à autre et sous sa responsabilité sous-déléguer son pouvoir d'accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. En particulier, il peut de temps à autre créer un ou plusieurs comités et déléguer certaines de ses fonctions à ces comités.

L'Actionnaire Commandité déterminera les pouvoirs, droits et rémunérations (le cas échéant) de son/ses agent(s) ou comités, la durée de leur mandat et toutes autres conditions appropriées à sa/leur nomination.

Art. 20. Révocation de l'Actionnaire Commandité.

a) Révocation de l'Actionnaire Commandité sans faute

Les Actionnaires dont les Engagements totaux représentent au moins 60% du capital social de la Société peuvent demander à l'Actionnaire Commandité, à tout moment à partir du 3^{ème} anniversaire de la Date de Clôture Finale, par lettre recommandée avec accusé de réception, de soumettre à un vote de l'assemblée générale des Actionnaires et endéans le délai maximal de deux (2) mois à partir de la date de réception de ladite lettre recommandée, le transfert de la gestion de la Société à un nouvel Actionnaire Commandité (le Nouvel Actionnaire Commandité), sans avoir à justifier cette demande.

La lettre recommandée susmentionnée indiquera le nom du Nouvel Actionnaire Commandité et certifiera que (i) le Nouvel Actionnaire Commandité est un actionnaire commandité approuvé par l'autorité de surveillance luxembourgeoise, (ii) aucun des Actionnaires ne contrôle ou ne détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés holding, des parts sociales ou autre titre similaire du Nouvel Actionnaire Commandité et (iii) les Actionnaires ne représentent pas plus de 50% des engagements globaux du fonds le plus récent géré ou conseillé par ce Nouvel Actionnaire Commandité.

La nomination du Nouvel Actionnaire Commandité ne peut être entérinée qu'avec une Approbation des Actionnaires à la Super-Majorité.

Dans le cas où l'assemblée générale des Actionnaires décide de transférer la gestion de la Société à un Nouvel Actionnaire Commandité en conformité avec les dispositions ci-dessus:

(a) le Dépositaire, suite au vote de l'assemblée générale des Actionnaires, devra approuver le transfert de la gestion de la Société au Nouvel Actionnaire Commandité, et cette approbation ne sera pas retenue déraisonnablement;

(b) le Nouvel Actionnaire Commandité devra accepter de (u) acquérir l'Action de Commandité, (v) adhérer au Prospectus, (w) adhérer à tout contrat avec les Actionnaires en relation avec leur investissement dans la Société, qui ont été acceptés par l'Actionnaire Commandité, (x) acquérir 100% de toutes les actions détenues par l'Actionnaire Commandité et/ou ses Affiliés dans l'actionnaire commandité de tous Fonds Nourricier (y) changer le nom de la Société et des Fonds Nourricier pour un nom qui ne contiendra ni le mot "Meridiam" ni aucune référence à ce nom, et (z) renoncer à utiliser le nom "Meridiam" en relation avec la gestion de la Société et chaque Fonds Nourricier, le cas échéant;

(c) la Société paiera en numéraire à l'Actionnaire Commandité, au plus tard quinze(15) jours avant le transfert effectif de la gestion de la Société au Nouvel Actionnaire Commandité, un montant (hors taxes) égal à une fois le montant de la Commission de Gestion annuelle calculée comme indiqué dans le Prospectus pour l'année précédente.

Si la date de transfert effectif de la gestion de la Société au Nouvel Actionnaire Commandité se situe avant la Date de Calcul (la Période 1), la société de participation des gestionnaires gardera un nombre d'Actions de Catégorie B égal au plus important des ratios suivants: 50% ou (ii) le ratio des Investissements investis par rapport aux Engagements Globaux. Les Actions de Catégorie B restantes seront transférées au Nouvel Actionnaire Commandité pour une contrepartie égale à la VNI concernant lesdites Actions de Catégorie B transférées.

Si la date de transfert effectif de la gestion de la Société au Nouvel Actionnaire Commandité se situe (i) après la Date de Calcul mais avant la Date Finale de Calcul (la Période 2), la société de participation des gestionnaires conservera 100% des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et Actions de Catégorie C qu'elle détient.

b) Révocation de l'Actionnaire Commandité pour faute

Dans le cas d'une négligence grave de l'Actionnaire Commandité, telle que déterminée par une décision de justice luxembourgeoise, qui cause un préjudice substantiel aux intérêts économiques de la Société (sans préjudice de la possibilité pour l'Actionnaire Commandité de retrouver ses droits par le moyen d'une procédure d'appel), les Actionnaires dont les Engagements totaux représentent au moins 50% du capital social de la Société (les Actionnaires Plaignants) peuvent exiger de l'Actionnaire Commandité, par lettre recommandée avec accusé de réception (exposant la négligence grave susmentionnée) (la Lettre de Demande), de remédier ou de proposer une solution pour remédier au préjudice causé par la négligence grave aux intérêts de la Société.

L'Actionnaire Commandité aura un délai de vingt (20) Jours Ouvrables à partir de la réception de la Lettre de Demande pour notifier les Actionnaires Plaignants par lettre recommandée avec accusé de réception (la Lettre de Réponse) (i) des mesures prises pour remédier au préjudice susmentionné ou (ii) de la solution proposée pour y remédier.

Les Actionnaires Plaignants devront notifier l'Actionnaire Commandité par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quinze (15) Jours Ouvrables à partir de la réception de la Lettre de Réponse (i) leur accord avec les mesures prises ou la solution proposée, ou (ii) leur désaccord avec les mesures prises ou la solution proposée.

Dans le cas d'un désaccord par des Actionnaires dont les Engagements totaux représentent au moins 50% du capital social de la Société sur les mesures prises ou la solution proposée, les Actionnaires Plaignants peuvent requérir l'Actionnaire Commandité, dans la lettre recommandée avec accusé de réception mentionnée au paragraphe précédent, de proposer à l'assemblée générale des Actionnaires, dans un délai maximum de deux (2) mois à partir de la réception de la lettre recommandée susmentionnée, les options suivantes:

(a) mettre fin à la Période d'Investissement, sous réserve de l'Approbation Ordinaire des, étant spécifié que la date de l'Approbation Ordinaire des Actionnaires constituera la date de fin de la Période d'Investissement; ou

(b) transférer la gestion de la Société à un Nouvel Actionnaire Commandité, sous réserve de l'Approbation Ordinaire des Actionnaires.

La lettre recommandée susmentionnée devra indiquer le nom du Nouvel Actionnaire Commandité et certifier que (i) le Nouvel Actionnaire Commandité est un actionnaire commandité approuvé par l'autorité de surveillance luxembourgeoise, (ii) aucun des Actionnaires ne contrôle ou ne détient, directement, ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés holding, des parts sociales ou autre titre similaire du Nouvel Actionnaire Commandité et (iii) les Actionnaires ne représentent pas plus de 50% des engagements totaux du fonds le plus récent géré ou conseillé par ce Nouvel Actionnaire Commandité.

Dans le cas où l'assemblée générale des Actionnaires décide de transférer la gestion de la Société à un Nouvel Actionnaire Commandité en conformité avec les dispositions ci-dessus:

(a) le Dépositaire, suite au vote de l'assemblée générale des Actionnaires, devra approuver le transfert de la gestion de la Société au Nouvel Actionnaire Commandité, et cette approbation ne sera pas retenue déraisonnablement;

(b) le Nouvel Actionnaire Commandité devra accepter de (u) acquérir l'Action de Commandité, (v) adhérer au Prospectus, (w) adhérer à tout contrat avec les Actionnaires en relation avec leur investissement dans la Société, qui ont été acceptés par l'Actionnaire Commandité, (x) acquérir 100% de toutes les actions détenues par l'Actionnaire Commandité et/ou ses Affiliés dans l'actionnaire commandité de tous Fonds Nourricier (y) changer le nom de la Société et des Fonds Nourricier pour un nom qui ne contiendra ni le mot "Meridiam" ni aucune référence à ce nom, et (z) renoncer à utiliser le nom "Meridiam" en relation avec la gestion de la Société et chaque Fonds Nourricier, le cas échéant.

Dans le cas où l'assemblée générale des Actionnaires décide de ne pas transférer la gestion de la Société au Nouvel Actionnaire Commandité, la présente procédure prendra fin et la négligence grave identifiée dans la Lettre de Demande, ne pourra plus être prise en compte et/ou utilisée sauf dans le cas de nouveaux éléments matériels.

Si la date de transfert effectif de la gestion de la Société au Nouvel Actionnaire Commandité se situe durant la Période 1, la société de participation des gestionnaires transférera 100% de ses Actions de Catégorie B au Nouvel Actionnaire Commandité. Ces Actions de Catégorie B seront transférées au Nouvel Actionnaire Commandité pour une contrepartie égale à la VNI concernant lesdites Actions de Catégorie B transférées.

Si la date de transfert effectif de la gestion de la Société au Nouvel Actionnaire Commandité se situe durant la Période 2, la société de participation des gestionnaires transférera 100% de ses Actions de Catégorie C.

A tout moment, dans le cas d'un transfert effectif de la gestion de la Société à un Nouvel Actionnaire Commandité suite à une révocation de l'Actionnaire Commandité pour faute tel que décrit dans ce paragraphe "Révocation de l'Actionnaire Commandité pour faute", société de participation des gestionnaires s'engagera à transférer toute Action de Classe A souscrite à la Date de Clôture Finale et fera l'effort commerciaux raisonnables pour vendre ces actions sur le marché secondaire dans les six mois du transfert effectif.

Art. 21. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société, entreprise ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Actionnaire Commandité ou un ou plusieurs cadres de la Société ont un intérêt dans cette société, entreprise ou entité ou par le fait qu'ils en sont administrateurs, cadres, gérants ou employés. Le fait pour l'Actionnaire Commandité ou tout autre cadre de la Société d'être administrateur, cadre ou employé d'une société, entreprise ou entité avec laquelle la Société entrera dans une relation contractuelle ou avec laquelle elle sera autrement en relation d'affaires ne les empêchera pas, en raison de ce lien, de délibérer, voter ou agir sur tout point concernant cette relation contractuelle ou ces relation d'affaires.

D'autres exemples de conflits d'intérêts et directives sont plus amplement décrits dans le Prospectus.

Art. 22. Signature. La Société sera engagée par la signature unique de l'Actionnaire Commandité représenté par (i) son gérant délégué (avec plein pouvoir de substitution), ou (ii) un (1) ou plusieurs de ses signataires dûment habilités, ou (iii) cette/ces personne(s) à qui un tel pouvoir a été délégué.

Art. 23. Indemnisation. La Société accepte d'indemniser, sur les actifs de la Société, les Personnes Indemnisées de toutes responsabilités, actions, procédures, plaintes, coûts, revendications, dommages et dépenses (y compris les frais juridiques) encourus ou qui menacent d'être encourus et qui procèdent de, sont en connexion ou en relation avec, ou le résultat de ce que la Personne Indemnisée accomplit ou a accompli en qualité d'actionnaire commandité ou de conseiller en investissement pour la Société ou provenant de, ou en relation avec toute affaire ou autre circonstance relatives à ou découlant de l'exercice de ses pouvoirs en qualité d'actionnaire commandité ou de conseiller en investissement ou de la fourniture de services à, ou en relation avec, la Société ou conformément à tout contrat en relation avec la Société ou concernant des services d'Administrateur Désigné, ou qui peuvent survenir en relation avec la conduite, les affaires ou les activités de la Société sous réserve cependant qu'aucune Personne Indemnisée ne soit indemnisée en raison de sa négligence grave, fraude ou faute intentionnelle ou de la violation matérielle des dispositions des présents Statuts ou du Prospectus.

Cette indemnisation perdurera nonobstant le fait que la Personne Indemnisée aura cessé d'agir en tant qu'actionnaire commandité ou de rendre des services à ou en relation avec la Société ou d'agir dans l'une des capacités citées dans le présent Article vingt-trois.

Art. 24. Assemblées générales des Actionnaires. Les décisions des Actionnaires sont prises par résolutions adoptées en assemblées des Actionnaires tenues à l'heure et au lieu indiqués dans la convocation à l'assemblée.

Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Ses décisions engageront tous les Actionnaires de la Société.

Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par l'Actionnaire Commandité.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Tout Actionnaire peut participer à toute assemblée générale par téléphone ou visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. Une participation à une assemblée par ces moyens de communication est considérée comme équivalente à une participation en personne à cette assemblée.

L'Actionnaire Commandité peut déterminer toutes les autres conditions que doivent remplir les Actionnaires pour pouvoir prendre part à une assemblée des Actionnaires. Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale en désignant, par écrit ou par fax, câble, télégramme, télécopie courrier électronique ou tout autre moyen de communication, un mandataire, Actionnaire ou non.

Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

Toutes les assemblées générales des Actionnaires seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou toute personne qu'il aura désigné.

Une assemblée générale aura lieu annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2010. Si ce jour n'est pas un jour Ouvrable, l'assemblée se réunira le premier jour Ouvrable suivant.

Sauf dispositions contraires des présents Statuts, les résolutions des Actionnaires sont valablement prises par les Actionnaires représentant la majorité des droits de vote aux assemblées des Actionnaires dûment convoquées et aux conditions de quorum prévues par la Loi de 1915. Dans tous les cas, sauf dispositions contraires, l'Actionnaire Commandité doit approuver toute décision des Actionnaires pour que celle-ci soit valablement adoptée.

Les résolutions prises pour la modification des présents Statuts peuvent être prises conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

Le statut de SICAR ne peut être abandonné par la Société qu'avec le consentement préalable de la CSSF et le consentement unanime des Actionnaires.

Aucune modification aux présents Statuts qui peut augmenter toute responsabilité d'un Actionnaire ou réduire les droits d'un Actionnaire ne peut être réalisée sans le consentement unanime des Actionnaires.

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 26. Comptes. Chaque année, l'Actionnaire Commandité dressera les comptes annuels de la Société.

Les comptes annuels seront approuvés par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires sur proposition de l'Actionnaire Commandité.

Les comptes seront exprimés en euros.

Art. 27. Contrôle. Les opérations de la Société et sa situation financière seront confiées à un Auditeur indépendant qui satisfait au critère de réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Actionnaire Commandité pour un mandat d'un (1) an renouvelable. Le réviseur sera rémunéré par la Société et devra rester en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Le réviseur devra remplir toutes les exigences prévues par la Loi SICAR. Le réviseur indépendant peut être relevé de ses fonctions pour faute grave uniquement par l'Actionnaire Commandité.

Art. 28. Distribution. Sous réserve des réinvestissements autorisés, et des exigences du droit luxembourgeois, des Distributions seront payables par la Société sur ses Actions sous forme d'acomptes sur déclaration de l'Actionnaire Commandité conformément aux présents Statuts et au Prospectus. Sur proposition de l'Actionnaire Commandité des distributions annuelles seront effectuées par l'assemblée générale des Actionnaires.

Aucune Distribution ne sera réalisée si après la déclaration de cette Distribution la Valeur Nette d'Inventaire de la Société tombe en-dessous d'un million d'euros (EUR 1.000.000).

La Société peut effectuer des distributions en nature comme décrit plus amplement dans le Prospectus. Ces Distributions en nature seront à chaque fois soumises à un rapport spécial de l'Auditeur, dont les coûts incomberont à la Société.

Art. 29. Dépositaire. La Société conclura un Contrat de Dépositaire avec une institution financière qui devra satisfaire les exigences de la Loi SICAR. Le Dépositaire assumera envers la Société et les Actionnaires les responsabilités fixées par la Loi SICAR (en particulier aux articles 8 et 9 de la Loi SICAR), par le Contrat de Dépositaire et toute autre loi applicable. Le Dépositaire tiendra notamment les actifs de la Société au nom et pour le compte de la Société.

Le Dépositaire aura la charge et sera responsable conformément aux règlements luxembourgeois et au Contrat de Dépositaire de la garde de tous les actifs de la Société.

Le Dépositaire veillera à ce que l'Actionnaire Commandité se conforme aux présents Statuts en ce qui concerne les actifs de la Société et vérifiera qu'une contrepartie de toute documentation sur toutes les opérations de la Société effectuées au nom de la Société lui soit remise.

Le Contrat de Dépositaire peut être résilié par un préavis de quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables.

Le Dépositaire recevra une indemnité annuelle prélevé sur l'actif net de la Société payable trimestriellement au terme du trimestre, laquelle sera déterminée périodiquement par un accord entre la Société et le Dépositaire et calculée conformément aux pratiques bancaires usuelles au Luxembourg pour la prestation de services similaires.

En cas de résiliation du Contrat de Dépositaire ou de la démission du Dépositaire, l'Actionnaire Commandité s'efforcera de trouver dans les deux mois une autre institution de crédit qui agira en qualité de Dépositaire et nommera cette institution de crédit en remplacement de la précédente.

Après démission, le Dépositaire continuera d'exercer ses fonctions aussi longtemps que nécessaire pour transférer tous les actifs de la Société chez le nouveau Dépositaire.

Art. 30. Dissolution. La Société peut (i) être placée en liquidation volontaire par décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions que celles exigées pour la modification des présents Statuts avec l'accord de l'Actionnaire Commandité ou (ii) peut être dissoute selon les règles de l'Article 5.

Art. 31. Liquidation. La Liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions que celles exigées pour la modification des Statuts qui fixera leurs pouvoirs et rémunération.

Ce(s) liquidateur(s) ainsi nommé(s) est/sont soumis à l'approbation de la CSSF et doivent fournir à cette dernière toutes les garanties d'honorabilité et de qualifications professionnelles.

Une fois la Société placée en liquidation, les actifs de la Société seront distribués aux Actionnaires conformément à l'Article 28 et au Prospectus.

Art. 32. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915 et à la Loi SICAR.

Art. 33. Définitions et Interprétation. Dans ces Statuts, sauf en cas d'inconsistance avec le contexte ou autre, les expressions suivantes auront la signification suivante:

- "Investissement Supplémentaire": tous les Investissements supplémentaires dans les sociétés de portefeuille existantes;

- "Coût d'Acquisition": le montant total pris en charge par la Société pour un Investissement, comprenant toutes les dépenses supportées, le cas échéant, par la Société (en particulier, les dépenses engendrées par une due diligence, un droit d'enregistrement ou les autres taxes et droits similaires) en rapport avec cet Investissement;

- "Apport(s) Additionnel(s) en Capital": tous les apports en capital réalisés par un Actionnaire en plus de son Apport en Capital Initial;

- "Tirage Additionnel": à un moment donné, la proportion de son Engagement que l'Actionnaire Commandité est en droit de demander et qui sera apportée à la Société par voie d'un Apport Additionnel en Capital conformément à l'Avis de Tirage Additionnel;

- "Avis de Tirage Additionnel": un avis de l'Actionnaire Commandité à chaque Actionnaire par fax, courrier électronique ou courrier, sous la forme approuvée par l'Actionnaire Commandité de temps à autre, déclarant qu'un Tirage Additionnel sera payé et à quelle fin le Tirage Additionnel sera utilisé;

- "Agent Administratif": l'agent administratif et payeur de la Société ou son successeur;

- "Date d'Admission": concernant un Actionnaire, la date, se situant au cours de la Période d'Offre, déterminée par l'Actionnaire Commandité à sa seule discrétion et notifiée préalablement à l'Actionnaire concerné par l'Actionnaire Commandité, à laquelle l'Actionnaire est admis dans la Société et inscrit dans le registre des Actionnaires;

- "Affilié": concernant toute personne (i) toute personne qui directement ou indirectement contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec cette personne; ou (ii) tout directeur, administrateur, associé ou employé de cette personne ou de telle autre personne;

- "Apports en Capital Globaux": la somme globale de l'Apport Initial en Capital et des Apports Additionnels en Capital;

- "Engagement(s) Global(aux)": l'engagement financier global de tous les Actionnaires;

- "Statuts": réglementant la Société, tel que modifiés, complétés ou bien modifiés de temps à autre, y compris tout statuts ultérieurs réglementant la Société;

- "Réviseur": le réviseur de la Société nommé conformément à l'Article 27 de la Loi SICAR ou son successeur nommé par l'Actionnaire Commandité;

- "Jour Ouvrable": un jour où les banques et autres institutions financières sont ouvertes (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) à Luxembourg;

- "Date de Calcul": concernant les paiements ou autres distributions liés aux Actions de la Catégorie B, le 12^{ème} anniversaire de la Date de Clôture Initiale;
- "Catégorie" ou "Catégories": concerne l'Action de Commandité, chaque Action de Catégorie A et Action de Catégorie B et, lors de leur émission, les actions de Catégorie C et toutes les catégories d'actions futures émises par la Société;
- "Actionnaire de Catégorie A": un détenteur d'Actions de Catégorie A, étant un actionnaire commanditaire au sens de la Loi de 1915;
- "Actions de Catégorie A": les Actions de Catégorie A de la Société émises conformément aux présents Statuts;
- "Actionnaire de Catégorie B": un détenteur d'Actions de Catégorie B, étant un actionnaire commanditaire au sens de la Loi de 1915;
- "Actions de Catégorie B": les Actions de Catégorie B de la Société émises conformément aux présents Statuts;
- "Actions de Catégorie C": les Actions de Catégorie C de la Société qui seront émises lors de la conversion de certaines Actions de Catégorie B, ainsi qu'il est exposé dans le Prospectus;
- "Clôture" et "Date(s) de Clôture": la date (ou les dates) déterminée(s) par l'Actionnaire Commandité à laquelle ou avant laquelle l'Actionnaire Commandité doit recevoir et accepter les Contrats de Souscription des Actions de Catégorie A., étant pour la première fois la Date de Clôture Initiale. La Société a la possibilité d'accepter des souscriptions supplémentaires d'Actions de Catégorie A au cours de la Période d'Offre qui prend fin à la Date de Clôture Finale;
- "Engagement": l'engagement financier de chaque investisseur selon le Contrat de Souscription devant être conclu entre ledit investisseur et la Société, par lequel l'Investisseur s'engagera à payer l'Apport Initial en Capital et à effectuer un Engagement Complémentaire afin de fournir à la Société les Apports Additionnels en Capital jusqu'à la somme totale maximale précisée dans ces Statuts en tant que son Engagement envers la Société;
- "Contrôle": le pouvoir d'orienter la gestion ou les politiques d'une personne ou entité (qu'elle soit intégrée ou non), directement ou indirectement, soit par détention d'actions, possession de droit de vote relatif à des actions ou autres titres, par contrat ou autrement, et "Contrôlé" et "Contrôlant" ont une signification comparable;
- "Dépositaire": désigne la banque dépositaire nommée conformément à l'article 8 de la Loi SICAR ou tout dépositaire qui lui succède;
- "Contrat de Dépositaire": le contrat entre la Société et le Dépositaire, modifié, complété ou bien révisé périodiquement;
- "Avis de Non-paiement": une notification adressée à tout Actionnaire de Catégorie A qui ne règle pas à la Société le montant dont fait l'objet l'Avis de Tirage Additionnel à ou avant la date d'expiration de ladite notification, exigeant le règlement du Tirage Additionnel en question plus l'Intérêt de Compensation pour chaque jour de non-paiement. Cet Avis de Non-paiement fixera également les conséquences (déterminées dans ces Statuts) d'un non-paiement du montant du Tirage Additionnel et tout Intérêt de Compensation applicable dans les trente (30) jours à partir de la date de cette notification;
- "Actionnaire en Défaut": tel que défini à l'Article neuf (9);
- "Distribution": toute distribution de dividendes, produits de rachat d'Actions, toute affectation de boni de liquidation ou autre distribution réalisée par la Société concernant les Actions;
- "Euro" ou "EUR": la devise des états membres de l'UE qui ont adopté la devise unique conformément au Traité établissant la Communauté Européenne (signé à Rome en 1957) tel que modifié par le Traité de l'Union Européenne (signé à Maastricht le 7 février 1992);
- "EURIBOR": le pourcentage annuel égal à la cotation qui apparaît sur la page de l'Ecran du Telerate qui affiche un taux moyen de la Fédération Bancaire de l'Union Européenne, pour une échéance à trois mois EURO (étant actuellement à la page 248), à ou vers 11.00 heures (heure de Bruxelles) à la Date Précisée, ou, si cette page ou ce service venait à disparaître, cette autre page ou cet autre service dont le but sera d'afficher le taux moyen de la Fédération Bancaire de l'Union Européenne choisi raisonnablement par l'Actionnaire Commandité;
- "Fonds Nourricier": désigne une société en commandite ou une autre entité constituée dans le but de faciliter un investissement dans la Société par certains types d'investisseurs pour des raisons fiscales, légales ou autres;
- "Date Finale de Clôture": la date finale de clôture des souscriptions des Actions de Catégorie A fixée par l'Actionnaire Commandité qui ne tombe pas plus tard que dix-huit (18) mois calendaires après la Date Initiale de Clôture;
- "Actionnaires Fondateurs": les Actionnaires qui apparaissent comme Actionnaires fondateurs dans l'acte de constitution de la Société;
- "Engagement(s) Complémentaire(s)": tel que défini à l'article neuf (9);
- "Revenus": toutes les sommes par voie de dividendes ou paiements d'intérêts reçus par la Société de la part des Sociétés de Portefeuille mais qui excluent toutes les sommes reçues par la Société d'une Société de Portefeuille à ou en relation avec la disposition de tout Investissement;
- "Personne Physique Indemnisée": signifie tout membre de la direction, administrateur, actionnaire, mandataire, membre, conseiller, consultant, associé ou employé de l'Actionnaire Commandité ou de tout Affilié de celui-ci ou d'un Administrateur Désigné;
- "Personne Indemnisée": signifie tout Actionnaire Commandité ou ses Affiliés et toute Personne Physique Indemnisée;

- "Expert Indépendant": signifie un expert indépendant nommé par l'Actionnaire Commandité pour évaluer les actifs de la Société et ayant l'expertise et l'expérience nécessaire dans l'évaluation des actifs d'infrastructure;
- "Proportion Initiale de Tirage Additionnel": tel que définie à l'Article huit (8);
- "Apport Initial en Capital": l'apport en capital initial de chaque Actionnaire lors de sa Date d'Admission pour les Actions qu'il acquiert, à savoir le montant égal au Prix d'Emission multiplié par le nombre d'Actions qu'il acquiert à sa Date d'Admission;
- "Date Initiale de Clôture": la première date de clôture pour les Actions de Catégorie A telle que déterminée dans le Prospectus;
- "Intérêt de Compensation": l'intérêt dû par un Actionnaire de Catégorie A à la Société couru depuis la date à laquelle le règlement d'un de ses Engagements était dû jusqu'à la date de paiement, calculé sur base d'un taux d'intérêt égal à trois (3) mois EURIBOR plus deux pour cent (2%) par an, calculé depuis l'échéance dudit montant jusqu'à la date à laquelle la Société en a reçu le règlement;
- "Investissement": tout investissement par la Société dans une Société de Portefeuille ou SPV ou tout autre type de capitaux propres, titres de créances, prêts et/ou autres facilités de financement et/ou arrangements, accordés par la Société à toute Société de Portefeuille en ce compris notamment (i) tout Investissement Supplémentaire, (ii) le refinancement d'un ou de plusieurs des investissements en question, et (iii) un investissement de ce genre effectué par partenariat avec un tiers;
- "Conseiller en Investissement": Meridiam Infrastructure Advisory Services S.A.S., une société par actions simplifiée, constituée en France, avec siège social au 28, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France ou son successeur ou tout autre consultant nommé par l'Actionnaire Commandité de temps à autre en vertu du Contrat de Conseil en Investissement;
- "Période d'Investissement": la période commençant à la Date de Clôture Initiale et prenant fin au 5^{ème} anniversaire de la Date de Clôture Finale, sous réserve d'une prolongation par l'Actionnaire Commandité d'un délai d'un an supplémentaire, ladite prolongation devant être soumise à l'approbation du Comité d'Investissement;
- "Stratégie d'Investissement": la stratégie d'investissement de la Société telle que décrite dans le Prospectus, dans la mesure où une telle stratégie d'investissement peut être modifiée de temps à autre par l'Actionnaire Commandité, avec le consentement unanime des membres du Comité d'Investissement;
- "Comité d'Investissement": le comité d'investissement de la Société le cas échéant, qui peut être créé par l'Actionnaire Commandité tel que décrit plus amplement dans le Prospectus;
- "TRI": le taux de rentabilité interne annualisé (calculé sur base annuelle) des liquidités de la Société tenant compte (i) de l'Apport en Capital Initial libéré par les Actionnaires de Catégorie A, (ii) toutes les sommes tirées des Actionnaires de Catégorie A sous la forme d'Apports Additionnels en Capital, et (iii) tous les revenus et la valeur résiduelle des actifs de la Société estimés à la date de calcul, calculé par l'Agent Administratif à chaque date d'inscription d'un paiement de dividendes (telle que déterminée par l'Actionnaire Commandité) et conformément aux techniques de statistiques usuelles utilisant des remises à jour annuelles de sorte que, en l'absence d'erreur manifeste, ce calcul effectué par l'Agent Administratif sera exécutoire envers les Actionnaires et la Société. Pour les besoins de ce calcul, l'Agent Administratif partira du principe qu'en ce qui concerne un quelconque tirage, le coût a été supporté par la Société (i) à la Date de Clôture Initiale, en ce qui concerne le Prix d'Emission des Actions de Catégorie A et (ii) dans le cas d'apports supplémentaires relatifs à des Investissement tels que les Apports Additionnels en Capital, à la date à laquelle ces montants devaient être payés à la Société tel que déterminée dans l'Avis de Tirage Additionnel en question;
- "Prix d'Emission": le prix d'émission initial des Actions de Catégorie A et de Catégorie B, s'élevant à EUR 25 (vingt-cinq euros) par Action de Catégorie A et par Action de Catégorie B respectivement;
- "Commission de Gestion": signifie la commission de gestion annuelle payée à l'Actionnaire Commandité telle que décrite dans le Prospectus;
- "Action de Commandité": l'action de commandité de la Société détenue par l'Actionnaire Commandité;
- "Valeur Nette d'Inventaire": la valeur de l'actif net de la Société déterminée par l'Agent Administratif sur base de l'inventaire des actifs de la Société, produite par l'Actionnaire Commandité et calculée conformément aux dispositions de l'Article 14;
- "Administrateur Désigné": signifie toute personne désignée par la Société ou l'Actionnaire Commandité (ou tout Affilié) pour être un administrateur (ou équivalent) de toute société dans laquelle la Société détient un Investissement ou pour être un membre (ou équivalent) de tout comité pertinent d'une Société de Portefeuille;
- "OCDE": Organisation de Coopération et de Développement Economique;
- "Période d'Offre": la période de dix-huit (18) mois entre la Date Initiale de Clôture et la Date Finale de Clôture; au cours de laquelle les investisseurs supplémentaires peuvent être admis en tant qu'Actionnaires de Catégorie A;
- "Société de Portefeuille" ou "SPV": une société ou autre entité investissant (directement ou indirectement) dans des projets d'infrastructure PPP dans les domaines des transports, des équipements et du logement, dans les secteurs de l'environnement ou fournissant des services y relatifs dans tout pays membre de l'OCDE qui a besoin de développement, de financement de projet de construction ou d'opérations équivalentes, dans laquelle la Société a effectué, ou a l'intention d'effectuer, un Investissement;

- "PPP": partenariat public-privé;
- "Prospectus": le prospectus relatif à la Société tel qu'approuvé par la CSSF le 3 novembre 2009, ainsi que tout supplément y afférent, tel que modifié ou reformulé de temps à autre;
- "Engagement Re-tiré": fonds représentant les produits de la cession d'un Investissement ou d'une partie d'un Financement distribués aux Actionnaires, et retirés à nouveau par l'Actionnaire Commandité, à condition qu'en cas de fonds retournés à la cession d'un Financement ou d'une partie d'un Financement (i) la Société ait acquis cet Investissement et le cède dans les dix-huit (18) mois calendaires suivant son acquisition; (ii) ledit tirage ait lieu dans les douze (12) mois suivant la Distribution de ces fonds aux Actionnaires (et, dans tous les cas, au cours de la Période d'Investissement); et (iii) le montant global des Engagements Re-tirés par l'Actionnaire Commandité n'excède pas vingt pour cent (20%) des Engagements Globaux;
- "Agent de Registre et de Transfert": l'agent de registre et de transfert nommé en tant qu'agent de registre et de transfert de la Société; ou tout agent de registre et de transfert qui lui succède;
- "Droit de Premier Refus": le droit de premier refus tel que défini à l'Article 13;
- "Action": une action dans le capital de la Société qui peut être émise dans différentes Catégories par la Société conformément aux présents Statuts, en ce compris, mais sans limitation, les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C et l'Action de Commandité qui auront été entièrement libérées à la date de souscription;
- "Actionnaire": le détenteur d'une Action;
- "Approbation des Actionnaires à la Super Majorité": l'accord des Actionnaires représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, ou, si CACIF n'approuve pas la résolution proposée, l'approbation des Actionnaires (à l'exclusion de CACIF) représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société (à l'exclusion de la portion du capital social de la Société correspondant aux Actions détenues par CACIF), pourvu que toute décision impliquant une modification des présents Statuts ne puisse être prise que conformément à la Loi de 1915 (lors d'une assemblée générale des Actionnaires décidant à la majorité des deux tiers avec un quorum d'au moins cinquante pour cent (50%) des Actions émises et en circulation présentes et représentées ou lors d'une seconde assemblée générale dûment convoquée sans exigence de quorum);
- "SICAR": société d'investissement en capital à risque;
- "Loi SICAR": la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée de temps à autre;
- "Contrat de Souscription": un contrat conclu entre un investisseur potentiel et l'Actionnaire Commandité agissant au nom de et pour le compte de la Société suivant lequel l'investisseur potentiel peut souscrire les Actions de la Société;
- "Apport Initial Total": tel que défini à l'Article 8; et
- "Loi de 1915": la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les références aux articles correspondent aux articles des présents Statuts.

Les termes portant un genre s'appliquent à tous les genres.

Toute référence à des personnes comprend les organes sociaux, les entreprises et les associations non immatriculées.

Le singulier englobe le pluriel et vice-versa.

Les titres des articles sont inclus pour des besoins pratiques seulement et n'affectent en rien leur interprétation.

Les références à tout ou partie d'une loi ou d'un règlement incluent toute modification supplémentaire ou reformulation en vigueur et les références à une loi comprennent tout règlement ou instruction pris pour son application.

Toute référence à la Société, à l'Actionnaire Commandité, à tout Conseiller en Investissement, au Dépositaire ou à l'Agent Administratif englobe leur(s) agent(s) dûment habilité(s) ou délégué(s) respectif(s).

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social débute à la date des présentes et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Paiement

Les Actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions de Commandités	Nombre d'Actions de Catégorie A / Catégorie B	Valeur du capital souscrit
Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l.	une (1) Action de Commandité	/	vingt-cinq euros (EUR 25,-)
CREDIT AGRICOLE CAPITAL	/	quatorze mille (14.000) Actions de Catégorie A	trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-)
INVESTMENT & FINANCE S.A.	/	quatre mille (4.000) Actions de Catégorie A	cent mille euros (EUR 100.000,-)

112929

Total	une (1) Action de Commandité	dix-huit mille (18.000) Actions de Catégorie A	quatre cent cinquante mille et vingt-cinq euros (EUR 450.025,-)
-------	---------------------------------	---	---

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de quatre cent cinquante mille et vingt-cinq euros (EUR 450.025,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de trois mille deux cent cinquante euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les parties précitées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que Meridiam Management Infrastructure S.à r.l., précitée, est nommée actionnaire gérant commandité pour une période indéterminée.

Deuxième résolution

Il est décidé que le siège social de la Société est fixé au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne présente, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 novembre 2009. Relation GRE/2009/4182. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009145457/1665.

(090176417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Valofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 149.200.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "R.M.S. Fiduciaria SA" (CH-514.3.013.385-7 Registre de Commerce du canton Tessin) avec siège à CH-6900 Lugano, 2 Via Greina, ici représentée par Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, né à Berchem, le 28 janvier 1965, demeurant à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

2) La société à responsabilité limitée "MANAGEMENT S.à r.l.", (RC B N ° 95.489) avec siège à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau, ici représentée par Monsieur Marc VAN HOEK, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Valofin S.A."

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

La société pourra également créer des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-€), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,-€) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société "R.M.S. Fiduciaria SA", préqualifiée	309 actions
2) La société "MANAGEMENT S.à.r.l.", préqualifiée	1 action
Total:	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-€) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit et téléfax, étant admis, les décisions prises lors de réunions tenues par voie circulaire étant également admises. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 3^e jeudi de mai de chaque année à 17.30 heures, sauf jour férié le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2010.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent cinq euros (1.505,-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un:

2.- sont nommés administrateurs, pour une durée de 6 ans:

a) Monsieur Marzio GUGGIARI, expert-comptable, né à Sorengo (CH), le 18 décembre 1964, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, 2 Via Greina, (administrateur)

b) Monsieur Marc VAN HOEK, préqualifié (administrateur)

c) La société à responsabilité limitée MANAGER S.à.r.l.", (RC B No 95.614) avec siège à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau (administrateur)

d) Madame Oriana ROSSI, employée, née à Lugano (CH), le 27 mai 1977, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, 2 Via Greina (administrateur)

3. est appelé aux fonctions de commissaire, pour une durée de 6 ans:

La société à responsabilité limitée "LUXFIDUCIA S.à.r.l." (RC B 71.529) avec siège à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau.

4. le siège social de la société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: VAN HOEK, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 05 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13333. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 10 novembre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009145468/104.

(090176001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Euro.Trafico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 54.215.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour la société

EURO.TRAFICO S.a.

Signature

Référence de publication: 2009145524/13.

(090176432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Jean Dubois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 50, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 57.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JEAN DUBOIS

Le gérant

Référence de publication: 2009145527/11.

(090176331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Jean Dubois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 50, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 57.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JEAN DUBOIS

Le gérant

Référence de publication: 2009145529/11.

(090176336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

H3G Procurement Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 80.078.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2006, initialement déposés à Luxembourg le 27/08/2007 sous la référence L070114078.05 et enregistrés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 10 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145544/12.

(090176279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Little Sister S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 118.540.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145548/10.

(090176437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

International Media & Marketing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145554/10.

(090176402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Eurolog3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145555/10.

(090176403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Europolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 97.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145561/10.

(090176406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Salon de Coiffure New Look S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 38, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 21.695.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145562/10.

(090176244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Alpha Pyrenees Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.
R.C.S. Luxembourg B 113.438.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009145564/9.

(090176246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

SOFECOLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 4.584.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour SOFECOLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mirelle WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009144959/15.

(090175078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Eurointervention S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 33.350.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour EUROINTERVENTION S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS
Référence de publication: 2009144960/16.
(090175077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Mellon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 107.188.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour MELLON S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009144958/15.

(090175080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Reno-Hamm-Group Geschäftsführungs-GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.412.

Auszug aus den Entscheidungen aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 16. Oktober 2009

In oben genannter ausserordentlichen Generalversammlung, welche auf dem Gesellschaftssitz stattfand, hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft "Reno-Hamm-Group Geschäftsführungs" folgende Entschlüsse gefasst:

Erster Entschluss

Beendigung des Mandats mit sofortiger Wirkung des Geschäftsführer Herrn Peter KAES.

Zweiter Entschluss

Ernennung von Herrn Norbert RENZENBRINK, Geschäftsmann, mit professionellem Wohnsitz in D-49086 Osnabrück, Am Tie 7, auf den Posten des Geschäftsführers.

Die Gesellschaft kann rechtskräftig durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführer oder die eines Geschäftsführers und eines Prokuristen verpflichtet werden.

Dritter Entschluss

Die Prokura von Herrn Norbert RENZENBRINK als einfacher Prokurist ist durch seine Ernennung zum Geschäftsführer erloschen.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter der Reno-Hamm-Group Geschäftsführungs-GmbH

Référence de publication: 2009144498/23.

(090174617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

General Mediterranean Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 16.453.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 23 octobre 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration a le profond regret d'acter le décès de Monsieur Abdul Karim AL-MUDARIS survenu le 26 août 2009.

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Laurent MOSAR datée du 28 septembre 2009 avec effet au 23 octobre 2009.

Ils n'ont pas été remplacés. Les Administrateurs sont au nombre de sept.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009144499/16.

(090174612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

WCC Plauen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 121.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009144503/10.

(090174503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Serafim Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 83.697.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 21 octobre 2009, il a été résolu ce qui suit:

- D'accepter la démission de M. John Seil and M. Guy Hornick comme administrateurs de la société;
- D'élire comme administrateurs de la société M. Peter Engelberg and M. Gilles Wecker, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
- D'accepter la démission d'Audiex S.A. comme commissaire aux comptes de la Société;
- D'élire MODERN TREUHAND SA, située au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la Société;
- De modifier l'adresse du siège social de «2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg» à «2-4 avenue Marie-Thérèse - L-2132 Luxembourg».

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on October 21st, 2009, it has been resolved the following:

- To accept the resignation of M. John Seil and M. Guy Hornick as directors of the Company;
- To appoint as new directors of the Company M. Peter Engelberg and M. Gilles Wecker, both residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
- To accept the resignation of Audiex S.A. as the statutory auditor of the Company;
- To appoint MODERN TREUHAND SA, situated at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the new statutory auditor of the Company;
- To accept the transfer of registered office from «2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg» to «2-4 Avenue Marie-Thérèse - L-2132 Luxembourg».

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2009144740/28.

(090175655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

EBS Dealing Resources International Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 56.332.

- Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société du 21 novembre 2006 que Mme Deborah Abrehart, company secretary, née le 21 juillet 1957 à Pembury, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 2 Broadgate, Londres EC2M 7UR, Royaume-Uni, a été nommée en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 29 juin 2006.

- Il résulte en outre d'une lettre de démission datée du 27 juin 2007 que Monsieur Jonathan Jeffery a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

- Il résulte en outre du procès-verbal du conseil d'administration de la Société du 9 juillet 2007 que M. Steven Toland, administrateur, né le 18 décembre 1964 à Rugby, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 2 Broadgate, Londres EC2M 7UR, Royaume-Uni, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat en remplacement de M. Jonathan Jeffery.

- Il résulte en outre du procès-verbal du conseil d'administration de la Société du 28 octobre 2009 que les pouvoirs de signature sur la Succursale de Madame Lynda Henty lui ont été retirés et qu'elle a été révoquée de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Succursale luxembourgeoise de EBS Dealing Resources International Limited

Signature

Référence de publication: 2009144833/23.

(090175243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Ekinox S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 51.423.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

EKINOX S.P.F.

Référence de publication: 2009144832/16.

(090175505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Doralcapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.479.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 novembre 2009 que:

- Monsieur Guy HORNICK, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Madame Vania BARAVINI, administrateur démissionnaire. Monsieur Guy HORNICK continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009144835/15.

(090174899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

COFINORD S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 7.377.

Extrait du PV du Conseil d'Administration du 24 juin 2009

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph MELIC, demeurant au 120, rue du Cdt Rolland, F-13008 Marseille, comme président et de nommer Monsieur Richard MELIC, demeurant au 52, rue Jean Mermoz, F-13008 Marseille, comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Ces mandats venant à échéance avec les mandats d'administrateur lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013.

Référence de publication: 2009144837/13.

(090174839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Leeward Ventures SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 110.935.

—
EXTRAIT

Le gérant de la société, à savoir la société LEEWARD VENTURES MANAGEMENT SA., a transféré son siège social anciennement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui est désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour LEEWARD VENTURES SICAR SCA

Société en commandite par actions

Signature

Référence de publication: 2009144692/16.

(090175240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Triton III No. 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.927.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale extraordinaire tenue en date du 10 novembre 2009*

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Madame Charlmaine Vella en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Brian McMahon, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- Ms Zohra Souid, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Brian McMahon, gérant de catégorie B; et

- Zohra Souid, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 18 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009144181/25.

(090174602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

T6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.039.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale extraordinaire tenue en date du 10 novembre 2009*

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Madame Charlmaine Vella en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Brian McMahon, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- Ms Zohra Souid, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Brian McMahon, gérant de catégorie B; et
- Zohra Souid, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T6 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009144180/25.

(090174599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Cabis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.805.

—
EXTRAIT

Le 10 novembre 2009, les Actionnaires de la société Cabis S.à r.l. ont pris la résolution suivante:

Approbation de la démission de Monsieur Geoffroy Willaume du conseil de gérance avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Cabis S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009144183/15.

(090174610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Crownlux Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.424.

—
EXTRAIT

Je soussigné, Joris Alex Goossens, Administrateur et Administrateur Délégué de Crownlux Capital Management S.A., 60, Grand-rue, L-1660, R.C.L. B 66.424, déclare par la présente:

- que mon adresse privée, n'est plus Prinsenmeers, 1, B-9200 Dendermonde, Belgique, mais Mareldongen, 4, B-9070 Heusden, Belgique.

Fait pour qui de droit.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joris Alex Goossens.

Référence de publication: 2009144158/14.

(090174591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Triton III No. 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.927.

Suite au contrat de transfert de parts entre parties daté du 6 novembre 2009, la répartition des parts sociales de la Société est la suivante:

- Triton Fund III F&F L.P., ayant son siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- * 62,500 parts sociales de la classe A
- * 62,500 parts sociales de la classe B
- * 62,500 parts sociales de la classe C
- * 62,500 parts sociales de la classe D

* 62,500 parts sociales de la classe E

* 62,500 parts sociales de la classe F

* 62,500 parts sociales de la classe G

* 62,500 parts sociales de la classe H

* 62,500 parts sociales de la classe I

* 62,500 parts sociales de la classe J

- Triton Masterluxco 3 S.à r.l., ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg détient:

* 62,500 parts sociales de la classe A

* 62,500 parts sociales de la classe B

* 62,500 parts sociales de la classe C

* 62,500 parts sociales de la classe D

* 62,500 parts sociales de la classe E

* 62,500 parts sociales de la classe F

* 62,500 parts sociales de la classe G

* 62,500 parts sociales de la classe H

* 62,500 parts sociales de la classe I

* 62,500 parts sociales de la classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 18 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009144182/35.

(090174606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Libo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 59.814.

Extrait du procès-verbal

de l'assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2009

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Paul Meyers, directeur financier, demeurant à L-9665 Liefrange, 17, Burewee, comme administrateur et président en remplacement de M. Egon Seywert qui est démissionnaire.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Paul Lenert, journaliste, demeurant à L-5433 Niederdonven, 24, rue Widdem, comme administrateur.

Leurs mandats prennent fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tient en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour l'actionnaire unique

Léon Zeches

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009144154/19.

(090174562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Videomat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.048.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, en date du 27 octobre 2009, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: B 72.048

Première résolution

1) Monsieur Sébastien MAUDUIT, né le 04/04/1975 à Luxembourg, demeurant à 31, BVD. Schumann, L-8340 Olm, est remplacé en sa qualité d'administrateur par Monsieur Patrick SERVAIS, né le 21/01/1963 à Malmédy / Belgique, demeurant à 13, Place Albert Premier, B-4960 Malmédy, et ce avec effet au 27/10/2009.

2) La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social à 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, RCS: B 107.480, est remplacée en sa qualité d'administrateur par Monsieur Daniel BLASUTTO, né le 24/01/1962 à Briey / France, demeurant à Pierre Giry, Résidence le Corbusier, F-54150 Briey en Forêt, et ce avec effet au 27/10/2009.

Deuxième résolution

Monsieur Sébastien MAUDUIT, né le 04/04/1975 à Luxembourg, demeurant à 31, BVD. Schumann, L-8340 Olm, est remplacé en sa qualité d'administrateur-délégué par Monsieur Patrick SERVAIS, né le 21/01/1963 à Malmédy / Belgique, demeurant à 13, Place Albert Premier, B-4960 Malmédy, et ce avec effet au 27/10/2009.

Troisième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée de l'administrateur-délégué, Monsieur Patrick SERVAIS, et ce avec effet au 27/10/2009.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 27/10/2009.

Jeannot MOUSEL / Gisèle KLEIN / Nadine NOYER
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009144179/27.

(090174596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Millenium Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 111.449.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises
au siège social lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 novembre 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- L'assemblée accepte la démission de:

* Mlle Bouchra Akhertous, née le 08/10/1974, à Mont Saint Martin (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, de ses fonctions de gérante, avec effet au 20 octobre 2009.

- L'assemblée nomme:

* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, aux fonctions de gérante, pour une durée indéterminée, avec effet au 20 octobre 2009.

- L'assemblée accepte la reconduction du mandat de:

* Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190, en tant que Commissaire aux comptes et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour Millenium Finance S.à r.l.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009144161/27.

(090174690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Jondoe Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 130.660.

*Extrait informatif concernant les Sièges sociaux de AIGGRE Sporta Sàrl,
Associé de la Société et de Fabrice Coste, Gérant de la Société*

Les membres du conseil de gérance de la Société font remarquer que les Sièges Sociaux de AIGGRE Sporta Sàrl, en tant qu'Associé de la Société, et de Fabrice Coste, en tant que Gérant de la Société, sont désormais comme suit:

10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange.

112941

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009144187/15.

(090174148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

RESALIFE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 117.310.

—
*Extrait des résolutions de l'associé unique
prises au siège social lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- L'assemblée accepte la démission de:

* Mlle Bouchra Akhertous, née le 08/10/1974, à Mont Saint Martin (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, de ses fonctions de gérante, avec effet au 20 octobre 2009.

- L'assemblée nomme:

* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, aux fonctions de gérante, pour une durée indéterminée avec effet au 20 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour Resalife Holding S.à r.l.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009144163/23.

(090174685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

East-Lux Business Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.
R.C.S. Luxembourg B 94.907.

—
*Décisions de l'assemblée générale
extraordinaire des associés du 13 novembre 2009*

1. La démission de la gérante Zlatyslava SAKHNO, demeurant 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.

2. M. Dominique FONTAINE, demeurant 53, Square de la Lys, B-6700 Arlon est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances.

Pour extrait conforme
D. FONTAINE
Gérant

Référence de publication: 2009144184/16.

(090174616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Albarossa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 105.799.

—
Maître Pierre THIELEN né le 28/09/1947 à Ettelbruck demeurant à L-1420 Luxembourg 5/11 Avenue Gaston Diderich démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur au sein de la S.A. Albarossa Holding ayant son siège social à L-1420 Luxembourg 5/11 Avenue Gaston Diderich inscrite au registre de commerce sous le numéro B 105.799.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pierre THIELEN.

Référence de publication: 2009144174/11.

(090174675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Albarossa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 105.798.

—
Maître Isabelle JURAIN née le 30/01/1983 à Vénissieux (F) demeurant à L-1420 Luxembourg 5/11 Avenue Gaston Diderich démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur au sein de la S.A. Albarossa ayant son siège social à L-1420 Luxembourg 5/11 Avenue Gaston Diderich inscrite au registre de commerce sous le numéro B 105.798.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Isabelle JURAIN.

Référence de publication: 2009144176/11.

(090174669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Albarossa Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.799.

—
Le siège social de la société ALBAROSSA HOLDING S.A. sis à L-1420 Luxembourg, 5/11, avenue Gaston Diderich est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009144178/10.

(090174673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

HeidelbergCement Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.300.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.709.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 4 novembre 2009 entre HeidelbergCement AG, ayant son siège social au 6 Berliner Strasse, D-69120 Heidelberg, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 330082 avec le Registre des Sociétés de Mannheim, Allemagne et HeidelbergCement INTERNATIONAL HOLDING GmbH, ayant son siège social au 6 Berliner Strasse, D-69120 Heidelberg, Allemagne, et immatriculée sous le numéro HRB 334775 avec le Handelsregister, Allemagne, les 151.639.916 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 sont transférées à HeidelbergCement INTERNATIONAL HOLDING GmbH:

- HeidelbergCement INTERNATIONAL HOLDING GmbH, ayant son siège social au 6 Berliner Strasse, D-69120 Heidelberg, Allemagne et immatriculée sous le numéro HRB 334775 avec le Handelsregister, Allemagne, devient associé unique de la société à compter du 4 novembre 2009 et détient les 330.000.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HeidelbergCement Holding S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2009144195/22.

(090174607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Albarossa S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.798.

—
Le siège social de la société ALBAROSSA S.A. sis à L-1420 Luxembourg, 5/11, avenue Gaston Diderich est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009144177/10.

(090174660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Sovalux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.197.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144259/10.

(090174446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Sovalux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.197.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144260/10.

(090174450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Cooper, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 16, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009144257/10.

(090174519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Interactive Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 125.664.

Par la présente, il est porté à la connaissance des tiers que la société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.297, démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144190/14.

(090174243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Station Schweig S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 95.792.

Le soussigné, Garage Jeannot Schweig SARL, 6, rue Principale, L-9806 Hosingen, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société dénommée STATION SCHWEIG S.A.R.L. (RC B 95.792) en son immeuble sis à Hosingen, 6, rue Principale.

Jeannot Schweig.

Référence de publication: 2009144079/10.

(090174598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Headline Passe-Partout S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 23.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144080/10.

(090174624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Luxico S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 92.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144081/10.

(090174625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Schimpacher Tiefbauunternehmen GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2232 Luxembourg, 14, rue Jean-Baptiste Nothomb.
R.C.S. Luxembourg B 93.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144082/10.

(090174626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

JS I.P. Holding Co., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009144018/14.

(090174062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Viehzentrale Weideland G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.
R.C.S. Luxembourg B 107.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144087/10.

(090174635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.